
***“Notre société durera
au delà des hommes qui l’ont créée
et de ceux qui la composent aujourd’hui.”***

*« Our company will outlast the men who
created it and those who form it today. »*

Gérard Perrier



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES
ELECTRICAL EQUIPMENT AND AUTOMATION

Deux filiales à 100 %
Two wholly-owned subsidiaries



CONSTRUCTEUR
MANUFACTURER



INSTALLATEUR
CONTRACTOR

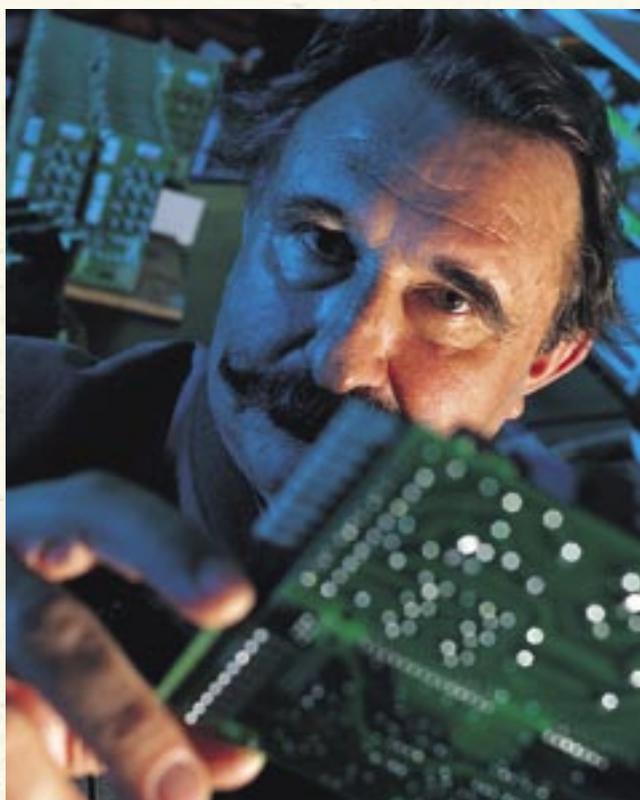


Notre priorité sera la rentabilité,

Notre croissance sera forte et maîtrisée.

Notre actionnariat sera fidélisé par une politique active de distribution de dividendes,

*Gerard PERRIER
créateur de GPI*



*Our priority will be profitability.
Our growth will be fast and controlled.
We will develop the loyalty of our
shareholders through an active policy
of dividend distribution.*

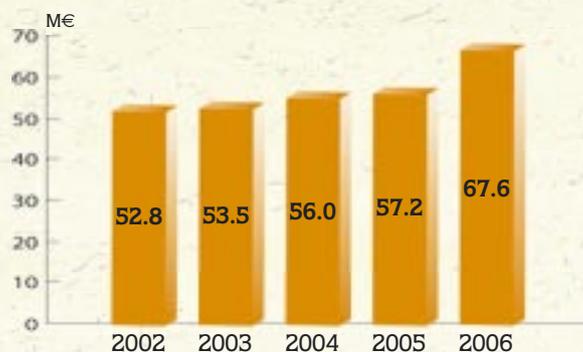
*Gerard PERRIER
founder of GPI*



ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

en millions d'€uros

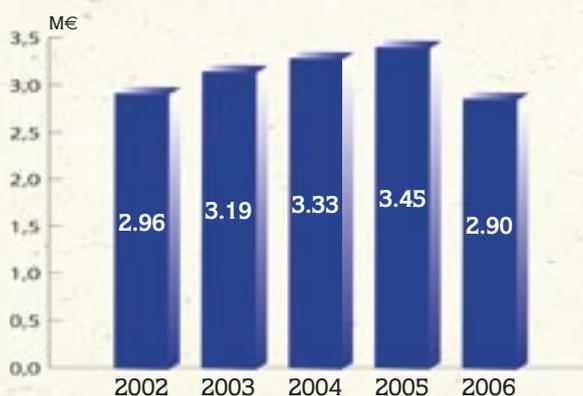
EVOLUTION OF THE TURNOVER OF GERARD PERRIER INDUSTRIE in millions €uros



ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DE GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

en millions d'€uros

EVOLUTION OF THE PROFIT OF GERARD PERRIER INDUSTRIE in millions €uros



ÉVOLUTION DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

en €uros / action (Dividende net)

EVOLUTION OF THE DIVIDENDS DISTRIBUTED BY GERARD PERRIER INDUSTRIE in €uro / action



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMatismES Et ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

LA STRUCTURE FINANCIERE DE GERARD PERRIER INDUSTRIE

en millions d'€uros

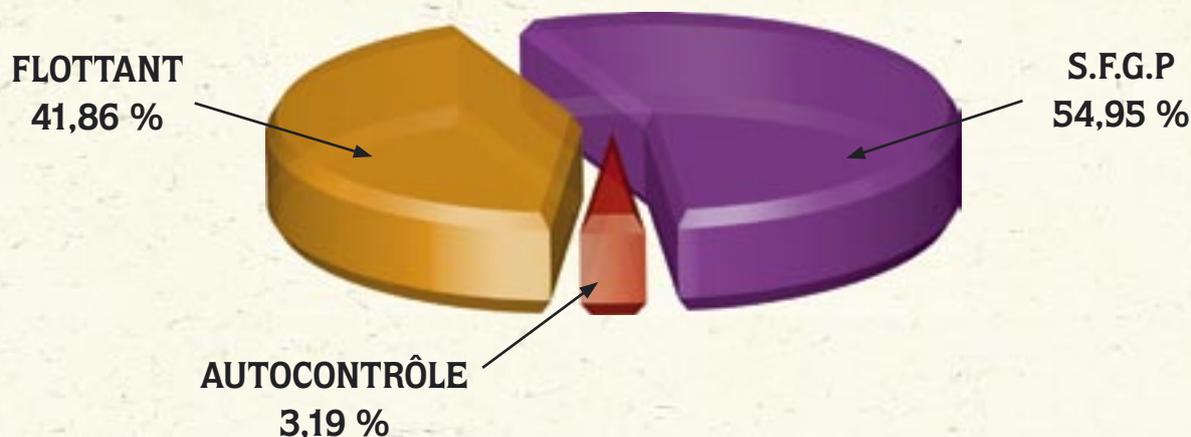
FINANCIAL STRUCTURE OF GERARD PERRIER INDUSTRIE

in millions €uros

	2002	2003	2004	2005	2006
CAPITAUX PROPRES <i>SHAREHOLDERS' EQUITY</i>	15,87	18,10	20,81	22,87	23,01
TRÉSORERIE NETTE <i>NET CASH</i>	7,20	7,01	9,23	9,57	5,65
TRÉSORERIE <i>CASH</i>	11,15	10,43	12,03	11,77	8,92
ENDETTEMENT FINANCIER <i>FINANCIAL DEBT</i>	- 3,95	- 3,42	- 2,80	- 2,20	- 3,27
INVESTISSEMENTS <i>INVESTMENTS</i>	1,40	0,75	0,57	1,06	0,89
CASH FLOW <i>CASH FLOW</i>	4,25	3,93	4,76	4,29	4,03
DIVIDENDES <i>DIVIDENDS</i>	0,97	0,97	1,94	2,61	3,00

LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE GERARD PERRIER INDUSTRIE

EVOLUTION OF THE CAPITAL STOCK OF GERARD PERRIER INDUSTRIE

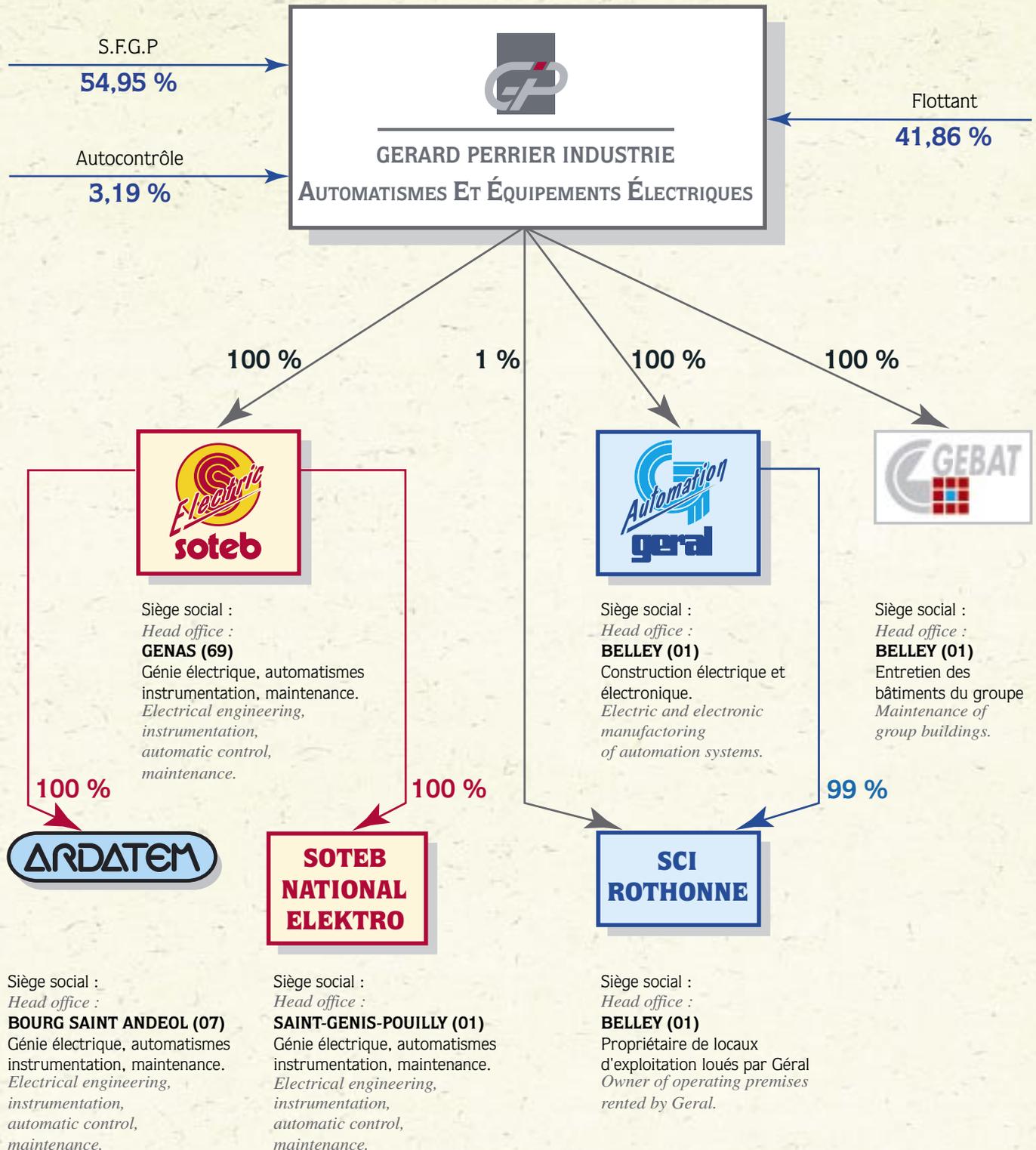


GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

STRUCTURE ET ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 21 JUIN 2007

GROUP STRUCTURE AND ORGANISATION CHART AS OF JUNE, 21, 2007



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

GÉRARD PERRIER
Président Directeur Général

Autres fonctions au sein du groupe :

Représentant de la personne morale
GÉRARD PERRIER INDUSTRIE S.A.
Président Directeur Général de

- SAS SOTEB
- SAS GERAL

GÉRANT

- SCI ROTHONNE
- SARL GEBAT
- SARL SOTEB
NATIONAL ELEKTRO
- SARL ARDATEM
- SARL DELTA

ADMINISTRATEURS

- **VICTOR JANODY**
- **SIGEFI SIPAREX représenté
par BERTRAND RAMBAUD**
- **GRÉGOIRE CACCIAPUOTI**

DIRECTION

GÉRARD PERRIER *Président Directeur Général*

GRÉGOIRE CACCIAPUOTI *Directeur Général Délégué*

COMMISSAIRES AUX COMPTES

• **SR CONSEIL S.A** (Commissaire titulaire)

82, rue de la Petite Eau - 73290 LA MOTTE SERVOLEX, représenté par
Mr Pierre SIRODOT

- date de première nomination : nomination dans les statuts déposés le 24/01/1989.
- renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6/06/2001 pour une période de 6 exercices, mandat expirant avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Mr Alain BOUVIER (Commissaire suppléant)

82, rue de la Petite Eau - 73290 LA MOTTE SERVOLEX,

- date de première nomination : nomination dans les statuts déposés le 24/01/1989.
- renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6/06/2001 pour une période de 6 exercices, mandat expirant avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

• **AUDIT SUD-EST** (Commissaire titulaire)

5, avenue de Verdun - 26000 VALENCE, représenté par Mr Jean-Pierre PEDRENO

- date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/1992 pour une période de 6 exercices, mandat expirant avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

- renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/2004 pour une période de 6 exercices, mandat expirant avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Mr François GUERIN (Commissaire suppléant)

5, avenue de Verdun - 26000 VALENCE,

- date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/1992 pour une période de 6 exercices, mandat expirant avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

- renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/2004 pour une période de 6 exercices, mandat expirant avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

SERVICE TITRES

Service des titres et service financier : Crédit Agricole - CACEIS Corporate Trust.
La société GERARD PERRIER INDUSTRIE a conclu avec la société de bourse Gilbert DUPONT un contrat d'animation.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Gérard PERRIER *Président Directeur Général*

Tél.: 04 72 47 80 58 - Fax 04 72 47 82 71

Grégoire CACCIAPUOTI *Directeur Général Délégué*

Tél.: 04 72 47 80 52 - Fax : 04 72 47 80 51



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

DENOMINATION SOCIALE

GÉRARD PERRIER
INDUSTRIE

DATE DE CRÉATION

1^{er} octobre 1988

SIÈGE SOCIAL

20, rue Lionel Terray
69740 GENAS

DURÉE DE VIE

99 ans sauf cas de
dissolution anticipée
ou de prorogation

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Conseil
d'Administration régie par
la loi du 24 juillet 1966 et
le décret du 23 mars 1967.

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier
au 31 décembre

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

LYON B 349 315 143
Code APE 741 J

OBJET SOCIAL

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- La prise de participation ou d'intérêts dans toute société et entreprise commerciale, industrielle, financière, mobilière, immobilière ;
- L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou par parties et l'échange de tous terrains et immeubles ;
- Toutes divisions et appropriations desdits terrains et immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ;
- L'aménagement de tous immeubles, maisons de rapport, hôtels ou maisons meublées, leur location ou leur vente ;
- L'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets financiers, industriels, agricoles, miniers, commerciaux ou immobiliers ;
- L'étude, la mise au point, la réalisation, l'achat, la vente, la concession de tous brevets, procédés techniques, know-hows ;
- Toutes activités de conseil, assistance, contrôle, gestion et commercialisation ;
- L'importation, l'exportation, l'achat, la vente, le courtage de tous produits, objets, matières.

Pour réaliser ce projet, la société pourra :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, de toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fond de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus augmenté des reports bénéficiaires.

MISE EN PAIEMENT DES DIVIDENDES

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Sous réserve des exclusions pouvant résulter de la loi ou des statuts, tout actionnaire a droit d'assister aux Assemblées, sur simple justification de son identité.

Tout actionnaire a le droit de voter par correspondance dans les conditions prévues par les lois et décrets en vigueur, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Les titulaires d'actions nominatives inscrits en compte depuis cinq jours au moins avant l'Assemblée, peuvent assister à cette Assemblée ou voter par correspondance sans formalité préalable.



RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES (suite) *LEGAL INFORMATION (continued)*

S'il existe des actions au porteur, leurs titulaires peuvent assister à l'Assemblée Générale ou voter par correspondance, à condition que leurs actions aient été inscrites en compte chez un intermédiaire agréé conformément à la loi et que le certificat d'indisponibilité délivré par cet intermédiaire ait été déposé cinq jours au moins avant la réunion, soit au siège social, soit chez une société de bourse, soit dans l'une des banques ou établissements financiers désignés ou agréés à cet effet par le conseil d'administration et mentionnés dans l'avis de convocation.

Le Conseil d'Administration a la faculté d'abrèger, par voie de mesure générale les délais prévus aux deux alinéas qui précèdent. En cas de vote par correspondance, l'indisponibilité des actions doit être attestée par l'intermédiaire agréé conformément à la loi, soit sur le formulaire de vote par correspondance, soit sur le formulaire unique de vote par procuration et de correspondance, soit sur un document séparé établi à la seule fin d'être annexé à ce formulaire.

Le Président de l'Assemblée peut se faire assister à la réunion des conseils juridiques de la société de manière à permettre, le cas échéant, de donner tout avis de leur compétence.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les statuts de la société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. L'absence de déclaration de franchissement des seuils entraîne l'application des dispositions légales en vigueur.

CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 1 986 574 € divisé en 1 986 574 actions de 1 € nominal, toutes libérées et de même rang.

CAPITAL POTENTIEL

Il n'y a potentiellement aucune dilution de capital au jour de l'Assemblée Générale liée à une décision antérieure d'une assemblée générale des actionnaires, visant à émettre des actions de la société au titre de plans d'options d'actions, de stocks options, de bons de souscription d'actions ...

CAPITAL AUTORISÉ

Par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2005, le Conseil d'Administration est autorisé pour une durée de 26 mois à augmenter le capital, d'un montant maximum de 15 000 000 €.

CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS

DROITS DE VOTE

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix (AGE 9 Octobre 1989).

En cas de démembrement de l'action, le droit de vote appartient à l'usufruitier en AGO et au nu-proprétaire en AGE.

NÉGOCIABILITÉ DES ACTIONS

Toutes les actions sont librement cessibles. Elles sont actuellement cotées au compartiment C de l'Eurolist d'Euronext.

MODE D'INSCRIPTION EN COMPTE DES ACTIONS

Les actions seront inscrites au gré des propriétaires :

- en compte nominatif pur ;
- en compte nominatif administré ;
- au porteur, chez un intermédiaire agréé.

La société peut demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres (EUROCLEAR), dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, le nom ou la dénomination sociale, s'il s'agit d'une personne morale, l'adresse, la nationalité des détenteurs d'actions ou des titres, conférant à terme le droit de vote dans les assemblées générales ainsi que la quantité d'actions ou de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les actions ou les titres peuvent être frappés.

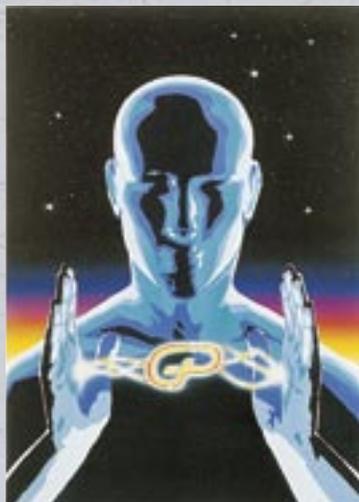
Les actions sont admises aux opérations d'EUROCLEAR.





GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



SOMMAIRE *SUMMARY*

Bilan Consolidé.....	12
<i>Consolidated Balance Sheet</i>	
Compte de Résultat Consolidé.....	15
<i>Consolidated Profit and Loss Account</i>	
Variation des Capitaux Propres.....	16
<i>Consolidated Statement of changes in equity</i>	
Tableau des Flux de Trésorerie.....	17
<i>Consolidated Cash Flow Statement</i>	
Annexe aux Comptes consolidés.....	18
<i>Notes to the Consolidated Financial Statements</i>	
Etats Financiers Société Mère au 31/12/2006.....	32
<i>Parent Company Financial Statements as of 12/31/2006</i>	
Compte de Résultat Société Mère.....	34
<i>Parent Company Income Statements</i>	
Tableau de Financement en Flux de Trésorerie.....	35
<i>Parent Company Cash Flow Statement</i>	
Projet d'Affectation du Résultat Social.....	36
<i>Dividend to be proposed at the Annual General Meeting</i>	
Annexe des Comptes Annuels de l'Exercice clos au 31/12/2006.....	37
<i>Notes to the Parent Company Financial Statements</i>	
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés.....	41
<i>Statutory Auditor's Report on the Consolidated Financial Statements</i>	
Rapport Général des Commissaires aux Comptes.....	42
<i>Statutory Auditor's Report on the Parent Company Financial Statements</i>	
Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.....	43
<i>Report by the Board of Directors</i>	
Résultats Financiers de la Société au Cours des Cinq Derniers Exercices.....	53
<i>Five-Year summary of Financial data</i>	
Rapport du Président sur le Fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne....	54
<i>Chairman's Report on Corporate Governance and Internal Control</i>	
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président.....	59
<i>Auditor's Report on Chairman's report on Corporate Governance</i>	
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés	60
<i>Auditor's Report on the new issue of capital reserved to the employees</i>	
Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions	61
<i>Auditor's Report on the reduction of capital (shares cancellation)</i>	
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.....	62
<i>Special Report on agreements regulated by Law</i>	
Etat des Cinq Personnes les Mieux Rémunérées.....	64
<i>Five highest paid employees</i>	
Projet de Résolutions Présenté par le Conseil d'Administration.....	66
<i>Resolutions Submitted by the Board of Directors for Approval by Shareholders</i>	



BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 2006

ACTIF	NOTES	31/12/2006	31/12/2005
		NET €	NET €
Ecart d'acquisition	1.4 - 6	2 838 092	1 434 147
Immobilisations incorporelles	1.4 - 6	320 210	365 911
Immobilisations corporelles	1.5 - 5	6 709 030	6 921 744
Impôts différés actifs	1.6 - 7	378 707	416 335
Autres actifs financiers	1.7	44 669	33 707
ACTIF NON COURANT		10 290 708	9 171 844
Stocks et en-cours	1.8 - 8	3 052 765	2 850 653
Clients & comptes rattachés	1.9 - 9	27 342 012	19 382 513
Autres actifs courants	10	2 030 167	1 336 412
Valeurs mobilières de placement	1.10 - 11	7 285 512	10 424 015
Disponibilités	1.10 - 11	1 631 797	1 354 044
ACTIF COURANT		41 342 253	35 347 637
TOTAL DE L'ACTIF		51 632 961	44 519 481



BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 2006

PASSIF	NOTES	31/12/2006	31/12/2005
		€	€
Capital social	12	1 986 574	1 938 000
Primes liées au capital	12	877 667	415 000
Réserves consolidées		17 241 012	17 070 564
Résultat net de l'exercice		2 909 048	3 452 264
CAPITAUX PROPRES		23 014 301	22 875 828
Dettes financières à long terme (+ d'un an)	13	2 304 579	1 411 065
Provisions pour engagements envers le personnel	1.11 - 14	674 571	584 942
Provisions pour autres passifs non courants	1.11 - 14	199 522	228 772
PASSIF NON COURANT		3 178 672	2 224 779
Dettes financières à court terme (- d'un an)	13	962 650	797 030
Fournisseurs & comptes rattachés		11 372 041	8 171 953
Autres passifs courants	15	13 105 297	10 449 891
PASSIF COURANT		25 439 988	19 418 874
TOTAL DU PASSIF & CAPITAUX PROPRES		51 632 961	44 519 481





COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2006

	NOTES	31/12/2006	31/12/2005
		NET €	NET €
CHIFFRE D'AFFAIRES	1.13	67 670 018	57 263 338
Autres produits de l'activité		65 619	85 695
Achats consommés		- 22 856 268	- 18 458 002
Charges de personnel	16	- 30 840 775	- 25 846 000
Charges externes		- 7 443 491	- 5 885 159
Impôts et taxes		- 1 177 187	- 1 050 506
Dotations nettes aux amortissements	5 - 6	- 1 065 136	- 1 107 630
Dotations nettes aux provisions	14	9 600	- 114 230
Variation des stocks de produits en cours		60 377	- 327 148
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1.14	4 422 757	4 560 358
Autres produits / charges opérationnels	17	- 112 894	535 941
RESULTAT OPERATIONNEL	1.14	4 309 863	5 096 299
Produits de trésorerie	18	388 501	456 025
Coût de l'endettement financier	18	- 214 444	- 147 773
RESULTAT FINANCIER		174 057	308 252
Charge d'impôt	19	- 1 574 872	- 1 952 287
RESULTAT NET		2 909 048	3 452 264
RESULTAT / ACTION (€)	20	1.51	3.63
RESULTAT DILUE / ACTION (€)	20	1.51	3.54



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2005 (IFRS)	1 938 000	17 485 561	3 452 264	22 875 825
Augmentation de capital	48 574	462 667		511 241
Variation des titres d'auto-contrôle		- 841 212		- 841 212
Résultat de l'exercice précédent		3 452 264	- 3 452 264	0
Dividendes		- 2 569 992		- 2 569 992
Résultat de l'exercice			2 909 048	2 909 048
Instruments donnant accès au capital		21 525		21 525
Correction d'erreurs sur travaux en cours		107 863		107 863
Autres mouvements				
Capitaux propres au 31 décembre 2006 (IFRS)	1 986 574	18 118 679	2 909 048	23 014 301



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Résultat net	2 909 048	3 452 264
<i>1) Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Amortissements et provisions	1 030 908	843 138
Variation des impôts différés	59 834	91 150
Constat charge stocks options non-décaissée issue des IFRS	21 525	43 052
Plus / Moins-values de cession, nettes d'impôt	12 314	- 136 448
Marge brute d'autofinancement	4 033 629	4 293 156
Variation des stocks et en-cours	- 326 741	7 662
Variation des créances + EENE et autres créances d'exploitation	- 6 093 652	-1 687 754
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	4 359 033	353 329
Variation des dettes hors exploitation	- 198 732	- 129 346
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 2 260 092	- 1 456 109
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 773 537	2 837 047
<i>2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations	- 890 196	- 1 057 705
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	83 030	355 218
Incidence variation de périmètre	- 1 964 457	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 2 771 623	- 702 487
<i>3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</i>		
Dividendes versés	- 2 569 992	- 1 903 698
Augmentation de capital en numéraire	511 241	151
Réduction de capital en numéraire		
Rachat des titres	- 841 212	
Souscription d'emprunts	2 207 210	450 000
Remboursement d'emprunts	- 1 169 912	- 940 381
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 1 862 665	- 2 393 928
Variations de trésorerie	- 2 860 751	- 259 368
Trésorerie d'ouverture (1)	11 778 059	12 037 427
Trésorerie de clôture (1)	8 917 308	11 778 059

(1) Non compris les titres détenus en auto-contrôle pour

1 536 179

694 967

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations générales sur l'entreprise.

Le cœur de métier : la construction et l'installation d'équipements électriques et électroniques.

Le groupe est composé de deux entités autonomes aux activités complémentaires :

- Soteb l'installateur (60% de l'activité totale), est spécialisé dans le génie électrique, l'instrumentation et la maintenance d'équipements électriques en milieu industriel,

- Géral le fabricant (40% de l'activité totale), est un équipementier spécialisé dans la conception et la fabrication d'équipements électriques destinés à l'automatisation de machines et de process de fabrication continus.

1.- Principes et méthodes comptables.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2007. Ils sont exprimés en Euros, sauf indication contraire.

1.1- Cadre général.

En application du règlement européen n°1606/2002 sur les normes comptables internationales, les comptes ont été établis conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB et telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2006.

Les règles et méthodes de consolidation ainsi que les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2005.

1.2- Méthodes de consolidation.

- Les sociétés dans lesquelles Gérard Perrier Industrie détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale. Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs et les passifs sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de l'actif net acquis, l'excédent est comptabilisé en écart d'acquisition (Goodwill). Les écarts d'acquisition et fonds de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Toutes les créances, dettes, produits et charges significatifs intra groupe sont éliminés en consolidation.

- Variation du périmètre de consolidation.

L'acquisition par la société SOTEB, au 1er janvier 2006, de 100% du capital du groupe ARDATEM (SAS ARDATEM, SARL ARDATEM, SARL DELTA) a modifié le périmètre de consolidation par rapport à celui du 31 décembre 2005.

Ces sociétés sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale à compter de cette date.

1.3- Information sectorielle.

L'information sectorielle est organisée par pôle d'activité. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe.

Outre la holding Gérard Perrier Industrie, le groupe est géré en deux pôles principaux :

- Pôle Soteb regroupant les activités d'installation et de maintenance d'équipements électriques,
- Pôle Géral regroupant les activités de fabrication d'équipements électriques.

Actifs non courants.

1.4- Immobilisations incorporelles.

. Les immobilisations incorporelles sont constituées de fonds de commerce acquis et de logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue, soit 3 à 5 ans.

Les fonds de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

. Les écarts d'acquisition (Goodwill) sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins de réalisation des tests de dépréciation, une fois par an.

Ce test consiste à évaluer la valeur d'utilité de l'UGT à laquelle est rattaché le Goodwill.

1.5- Immobilisations corporelles.

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont ceux pris en compte dans les comptes sociaux de chaque société. Les nouvelles règles applicables du PCG (articles 311 & 312) relatives aux amortissements des immobilisations ont été intégrées sur l'exercice ouvert le 1er janvier 2005. Les constructions ont notamment fait l'objet d'une décomposition



selon le plan suivant :

- Infrastructure, menuiseries extérieures :
durée d'amortissement fixée à 25 ans,
- Agencements, équipements intérieurs :
durée d'amortissement fixée à 15 ans.

Aucun autre retraitement n'est effectué dans la mesure où les modalités et durées d'amortissement retenues par les sociétés sont homogènes entre elles.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilité différentes, soit :

Constructions	15 à 25 ans
Installations techniques, matériel et outillage.....	5 - 7 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

1.6- Impôts différés.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

1.7- Autres actifs financiers.

Les actifs financiers comprennent les titres immobilisés, les prêts, les dépôts et cautionnements versés au titre des contrats de location simple. Ces montants ne sont pas significatifs. Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale sous déduction des dépréciations estimées, déterminées en fonction de la valeur d'utilité.

Actifs courants.

1.8- Stocks.

Les stocks sont évalués au plus faible des deux valeurs suivantes :

coût ou valeur nette de réalisation.

Le coût d'achat des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Le coût des produits intermédiaires et des travaux en cours englobe le coût des matières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.9- Clients et comptes rattachés.

Ce poste comprend les créances clients et les factures à établir. Les créances clients dont les échéances sont généralement comprises entre 60 et 90 jours, sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement est identifié.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles. La majeure partie des créances clients bénéficie de la couverture assurance insolvabilité de la SFAC.

Les factures à établir correspondent aux travaux réalisés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

1.10- Trésorerie et équivalents de trésorerie.

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les valeurs mobilières de placement très liquides. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts.

Les actions propres détenues viennent en déduction des capitaux propres consolidés.

Passif non courants.

1.11- Provisions non courantes.

Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les avantages au personnel à long terme : les sociétés ne cotisent à aucune caisse d'assurance pour les indemnités de départ à la retraite de leur personnel. Or la Convention collective de la Métallurgie prévoit le versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite. Le coût, montant de la provision, est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées avec



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

salaire de fin de carrière, et qui tient compte de la rotation du personnel, de l'espérance de vie par rapport aux tables de mortalité. Ce calcul est effectué tous les ans.

- Les litiges et contentieux : ils concernent les litiges clients, les litiges avec le personnel (prud'homme), les litiges avec les administrations (fiscal, urssaf).

Pour les litiges clients et prud'hommaux, le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse.

Pour les litiges avec les administrations, les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés, ou font l'objet d'une provision lorsqu'ils sont contestés.

Compte de résultat.

1.12- Contrats de location.

. Location-financement : les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ses biens. Sur la base de ce critère, la direction n'a pas identifié de location-financement au sein du groupe.

. Location simple : les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle et seuls les loyers sont enregistrés en résultat, de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

1.13- Reconnaissance des produits.

Produits des activités ordinaires – Ils se décomposent en deux sous-ensembles : le chiffre d'affaires et les autres produits des activités ordinaires (production immobilisée et autres produits d'activité généralement non significatifs).

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes de biens et des prestations de services.

. Vente de biens : le produit est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur, soit dans la quasi-totalité des cas à la livraison.

. Prestations de services : le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des chantiers ou des prestations, c'est-à-dire en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Dans le cas où des factures sont émises par anticipation au-delà de l'évaluation des travaux effectués, le groupe enregistre des produits constatés d'avance au passif du bilan avec pour contrepartie au compte de résultat,

une diminution du chiffre d'affaires.

Les travaux facturés d'avance sur des affaires n'ayant pas encore de coût de production sont classés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

1.14- Résultat opérationnel.

. Résultat opérationnel courant : le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme le premier indicateur de performance ; celui-ci provient des activités principales génératrices de produits de l'entreprise.

. Autres produits et charges opérationnels (non courants) : il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant significatif, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

2.- Correction d'erreurs

Depuis le 1er janvier 2005, dans le cadre de la mise en application des normes IFRS, la marge sur les chantiers en cours de la filiale SOTEB est prise en compte selon la méthode de l'avancement alors que pour les chantiers en cours sur les unités G1, G2 et G3 de la filiale GERAL, la méthode retenue est la suivante :

-les travaux réalisés entre la date de la dernière facture émise et la date de clôture de l'exercice sont valorisés aux coûts de production et enregistrés en travaux en cours,
-les factures émises par anticipation sur les travaux effectués sont enregistrées en produits constatés d'avance à due concurrence.

Il s'avère que l'activité de l'unité G1 (production à l'affaire) de GERAL est assimilable à celle de l'activité de SOTEB et aurait donc dû faire l'objet d'un traitement comptable identique dès le 1er janvier 2005.

Cette erreur a été corrigée sur le 1er semestre 2006. En application de la norme IAS 8, le traitement comptable est rétrospectif, le résultat de l'année n'est donc pas affecté par la correction de l'erreur au titre de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005.

Les incidences de ce changement sont les suivants :

	31 décembre 2005	
	2005 avant correction d'erreurs	2005 après correction d'erreurs
Impact sur les stocks	2 850 653	2 481 514
Impact sur les clients	19 383 513	20 021 746
Impact sur les autres passifs courants	10 449 891	10 554 484
Impact sur le résultat de consolidation	3 452 264	3 454 062
Impact sur les réserves de consolidation	17 070 564	17 233 267
Impact sur le chiffre d'affaires	57 263 338	56 680 138
Impact sur la production stockée	- 327 148	257 850



3.- Liste des sociétés consolidées.

3.1- Périmètre

Sociétés	Siren	Nationalité	Capital détenu 2006 %	Capital détenu 2005 %
SAS Soteb	546 720 079	Française	100,00	100,00
SARL Soteb National Elektro	337 505 259	Française	100,00	100,00
SAS Geral	547 020 040	Française	100,00	100,00
SCI Rothone	318 502 341	Française	100,00	100,00
SARL Gebat	313 642 415	Française	100,00	100,00
SAS Ardatem	440 304 962	Française	100,00	
SARL Ardatem	339 809 527	Française	100,00	
SARL Delta	343 564 563	Française	100,00	

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3.2 – Complément d'information sur la variation de périmètre

Les sociétés SAS ARDATEM, SARL ARDATEM et SARL DELTA, dont l'activité est spécialisée dans la maintenance d'équipement électrique de site nucléaire, constitue le GROUPE ARDATEM dont le bilan consolidé au 31 décembre 2005 était le suivant :

ACTIF	31 / 12 / 2005	PASSIF	31 / 12 / 2005
ACTIF IMMOBILISÉ	28 372	CAPITAUX PROPRES	923 211
ACTIF CIRCULANT	2 459 630	DETTES	1 543 602
COMPTES DE RÉGUL.		COMPTES DE RÉGUL.	21 189
TOTAL ACTIF	2 488 002	TOTAL PASSIF	2 488 002

Par ailleurs la contribution au résultat consolidé du GROUPE ARDATEM sur l'année 2006 s'élève à 117 361 €.

4.- Information sectorielle.

Des unités génératrices de trésorerie ont été définies en fonction des critères de secteur d'activité pour le niveau primaire. Compte tenu de l'organisation du groupe et de la répartition des différents métiers, les UGT retenues par le groupe sont les entités juridiques : Soteb, Soteb National Elektro, Groupe Ardatem, Geral.

Le niveau secondaire étant par secteur géographique et toutes les implantations étant en France, aucune précision n'est nécessaire.

Voir tableau page suivante



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(en euros)	Branche installation maintenance			Branche Fabrication	Holding	Intra-groupe et éliminations	Total
	Soteb	SNE	Groupe ARDATEM	Geral			
Compte résultat							
Chiffre d'affaires	28 232 730	6 204 944	7 128 294	28 159 332	4 945 182		74 670 481
<i>dont exportations</i>	106 500	2 302 608	36 010	4 372 995			6 818 113
Dont intra-groupe	- 156 517	- 413	- 839 336	- 525 376	- 4 945 182		- 6 466 823
Dont retraitement IFRS	0	0	0	- 533 640			- 533 640
Chiffre d'affaires net	28 076 213	6 204 531	6 288 958	27 100 316	0		67 670 018
Dotations aux amortissements	305 335	19 912	15 351	398 901	325 637		1 065 136
Résultat opérationnel	1 239 272	295 973	204 492	1 783 627	1 351 314	- 564 815	4 309 863
Bilan							
Valeur globale des actifs	21 731 158	3 719 105	6 450 270	18 723 531	13 333 658	- 12 324 761	51 632 961
<i>dont immobilisations</i>	4 848 352	62 344	959 806	3 058 535	6 246 418	- 8 101 546	7 073 909
<i>dont clients</i>	13 650 187	2 420 399	3 998 363	9 191 891	1 230 434	- 3 149 262	27 342 012
Valeur globale des passifs	- 21 731 158	- 3 719 105	- 6 450 270	- 18 723 531	- 13 333 658	12 324 761	- 51 632 961
<i>dont fournisseurs</i>	- 5 067 905	- 1 179 782	- 1 564 800	- 5 579 188	- 626 057	2 645 691	- 11 372 041
<i>Investissements</i>	2 601 009	30 901	40 410	375 957	137 419	- 2 295 500	890 196

5.- Immobilisations corporelles.

Valeurs brutes (en euros)	Au 01 / 01 / 2006	Reprise immobilisations ARDATEM	Acquisitions	Diminutions	Au 31 / 12 / 2006
Terrains et agencements	889 588				889 588
Constructions	8 188 715	47 895	51 163		8 287 773
Installations techniques	2 782 752	29 510	281 669	- 288 119	2 805 812
Matériels et outillages	1 371 806	39 620	125 156	- 9 478	1 527 104
Agencements et installations	325 997	23 231	87 918	- 169 908	267 238
Matériel de transport	1 921 171	130 760	225 282	- 454 142	1 823 071
Matériel de bureau, Informatique et Mobilier	8 850		29 296	- 8 850	29 296
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes versés sur immobilisations					
Total	15 488 879	271 016	800 484	- 930 497	15 629 882



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Amortissements (en euros)	Au 01 / 01 / 2006	Reprise amortissements ARDATEM	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31 / 12 / 2006
Terrains et agencements	66 980		15 158		82 138
Constructions	3 715 777	40 143	352 674		4 108 594
Installations techniques Matériels et outillages	2 091 212	27 089	242 902	- 285 621	2 075 582
Agencements et installations	919 550	37 451	110 444	- 9 449	1 057 996
Matériel de transport	125 961	23 231	38 729	- 86 946	100 975
Matériel de bureau, Informatique et Mobilier	1 647 655	124 583	169 023	- 445 696	1 495 565
Total	8 567 135	252 497	928 930	- 827 712	8 920 850

Contrats de location simple

Nombre de véhicules en location longue durée	Total des loyers en charges de l'exercice	Cumul valeur d'origine	Valeur totale des paiements futurs	
			à 1 an	entre 1 et 5 ans
151	541 557 €	2 242 614 €	406 777 €	432 916 €

Les autres contrats de location de matériel ne sont pas significatifs.

6.- Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en euros)	Au 01 / 01 / 2006	Reprise immobilisations ARDATEM	Acquisitions	Diminutions	Au 31 / 12 / 2006
Ecart d'acquisition	1 434 148		1 403 944		2 838 092
Fonds de commerce	128 398				128 398
Logiciels	1 196 451	37 033	88 634	- 41 749	1 280 369
Total	2 758 997	37 033	1 492 578	- 41 749	4 246 859

Amortissement / Dépréciation (en euros)	Au 01 / 01 / 06	Reprise amortissements ARDATEM	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31 / 12 / 2006
Ecart d'acquisition	0				0
Fonds de commerce	0				0
Logiciels	958 939	35 042	136 170	- 41 594	1 088 557
Total	958 939	35 042	136 170	- 41 594	1 088 557



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note sur les écarts d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres Soteb, Soteb National Elektro, Groupe ARDATEM et Gebat (UGT) fait apparaître, par rapport à la juste valeur des actifs et passifs identifiables de ces sociétés au jour de l'acquisition, un excédent de 2 838 092 € qui se décompose comme suit :

Groupe Ardatem	1 403 944
Soteb	1 196 287
Soteb National Elektro.....	191 729
Geral.....	33 011
Gebat.....	13 121
	<u>2 838 092</u>

Le groupe étant coté en Bourse (Euronext /Compartiment C/PERR), au 31 décembre de chaque année on peut déterminer sa valeur (boursière) à partir de la moyenne pondérée des cours de bourse du mois de décembre.

Gérard Perrier Industrie est une société holding détenant directement 100% de ses filiales opérationnelles SOTEB et GERAL, et indirectement (via SOTEB) 100% de SNE, et du Groupe ARDATEM.

Gebat, la société de gestion des bâtiments du groupe également détenue à 100%, a pour sa part une activité exclusivement interne au groupe.

Le groupe considère qu'une société holding assurant effectivement la direction opérationnelle des sociétés filiales qu'elle détient à 100%, n'offre pas de décote en bourse. La valeur intrinsèque de la société mère peut être valorisée au niveau de ses capitaux propres.

Ainsi, la valeur globale des filiales peut être obtenue en soustrayant de la valeur boursière le montant des capitaux propres de la société mère. La valeur de chacune des filiales est ensuite déterminée au prorata de sa contribution opérationnelle par rapport à la contribution de l'ensemble du groupe.

On comparera alors la valeur ainsi obtenue au coût d'acquisition des titres de chacune des filiales.

Deux cas de figure :

- La valeur obtenue est supérieure au coût d'acquisition des titres des filiales : la valeur de l'écart d'acquisition est confirmée, on conserve la valeur sans réévaluation (prudence),

- La valeur obtenue est inférieure au coût d'acquisition des titres des filiales : la valeur de l'écart d'acquisition doit être revue à la baisse.

Sur la base de ce test, il n'y a aucune dépréciation à constater à la clôture de l'exercice.

7.- Impôts différés actifs.

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à l'IAS 12.

(en euros)	31 décembre 2005	Variation de l'exercice		31 décembre 2006
		Résultat	Capitaux propres	
Impôts différés actifs	416 335	- 59 834	22 206	378 707
Impôts différés passifs				
Impôts différés nets	416 335	- 59 834	22 206	378 707

8.- Stocks.

Les stocks sont constitués des éléments suivants.

(en euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Stocks matières	1 812 473	1 399 720
Produits intermédiaires	546 367	414 533
Travaux en cours	693 924	1 036 400
Total	3 052 764	2 850 653

La gestion informatique des stocks fait apparaître les composants devenus obsolètes.

Ceux-ci ne sont pas valorisés, mais ils ne sont pas significatifs. Les montants retenus au bilan sont par conséquent des montants nets de dépréciation.



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

9.- Clients et comptes rattachés.

Les clients et comptes rattachés se décomposent comme suit.

(en euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Créances commerciales	23 094 751	17 738 277
Provision pour dépréciation	- 5 037	- 22 491
Factures à établir	4 252 297	1 666 727
Total	27 342 011	19 382 513

10.- Autres actifs courants.

Le montant net des autres actifs courants est le suivant.

(en euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Fournisseurs débiteurs	38 601	143 432
Salariés	51 343	223 314
Provisions pour dépréciation	- 1 332	- 6 650
Etat - impôt	1 705 821	740 070
Autres débiteurs	21 556	125 159
Ch. Constatées d'Avance	214 178	111 087
Total	2 030 167	1 336 412

11.- Trésorerie.

(en euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Banques et liquidités	1 631 797	1 354 044
SICAV de trésorerie et assimilées	4 822 861	8 027 354
Portefeuille de placements équilibrés à volatilité moyenne	2 462 650	2 396 661
Total de la trésorerie	8 917 308	11 778 059

12.- Capital social.

. Composition du capital social : le capital social de Gérard Perrier Industrie SA au 31 décembre 2006 est de 1 986 574 euros. Il est constitué de 1 986 574 actions de 1 euros de nominal, ayant toutes les mêmes droits. Toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double.

Mouvements de l'exercice	Nombre d'actions	Montant en euros	
		Capital	Prime d'émission
1 ^{er} janvier 2006	969 000	1 938 000	415 000
Division du nominal par 2	969 000		
Levée d'options de souscription	48 574	48 574	462 667
31 décembre 2006	1 986 574	1 986 574	877 667

. Options de souscription d'actions :

Au 31 décembre 2006, il n'existe plus aucun plan d'options de souscriptions en cours de validité en faveur d'un dirigeant.

Principaux actionnaires :

- SFGP (Société Financière Gérard Perrier).....: 54,95 %
- Banque de Vizille.....: 5,24 %
- Siparex Small Cap Value: 4,94 %
- FCP Tocqueville Dividende: 4,53 %



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

13.- Dettes financières.

Les dettes financières sont présentées dans le tableau qui suit.

(en euros)	Dettes financières à long terme		Dettes financières à court terme
	1 à 5 ans	à + 5 ans	à moins d' 1 an
Emprunts établissements financiers	2 287 552	17 026	923 397
<i>Dont à taux fixe</i>	<i>2 054 122</i>	<i>17 026</i>	<i>847 513</i>
<i>Dont à taux variable</i>	<i>233 430</i>		<i>75 884</i>
Emprunts divers			39 253
Total	2 287 552	17 026	962 650

14.- Provisions.

(en euros)	Montant au 01 / 01 / 2006		Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant au 31 / 12 / 2006
				Pour utilisation	Pour non utilisation	
Avantages au personnel	638 800	(1)	35 771	0	0	674 571
Indemnité de départ à la retraite	638 800	(1)	35 771			674 571
Autres passifs non courants	228 772		91 750	- 61 538	- 59 462	199 522
Contrôles fiscaux en cours	80 772					80 772
Litiges clients	63 000		62 000		- 51 000	74 000
Litiges personnel	85 000		29 750	- 61 538	- 8 462	44 750
Total	867 572	(1)	127 521	- 61 538	- 59 462	874 093

(1) dont provision Ardatem à l'ouverture : 53 858 €

Note sur les indemnités de départ à la retraite.

L'évaluation des droits au 31 décembre 2006 est effectuée de la manière suivante :

- Méthode de calcul choisie : méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Les indemnités de fin de carrière sont calculées sur la base du salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée à la clôture de l'exercice.

- Population retenue :

tous les salariés présents au 31 décembre 2006.

- Rémunération retenue : rémunération brute annuelle.

- Table de mortalité utilisée : INSEE 2003.

- Taux d'actualisation : 4,60%.

- Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%.

- Age minimum de départ à la retraite : 65 ans, dans le cadre d'une mise à la retraite.

La provision est calculée hors charges patronales.

. Autre information - Notre filiale Geral a fait l'objet d'une assignation devant le tribunal suite à un litige avec un client. Sur la base des conclusions remises par la partie adverse et de nos propres conclusions, la direction, sereine quant à la qualité des prestations réalisées avec ce client depuis l'origine des relations contractuelles (plus de dix ans), a pris la décision de ne rien provisionner au titre de cette affaire.



15.- Autres passifs courants.

(en euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	34 520
Personnel, organismes sociaux, Etat	10 688 270	8 635 289
Autres dettes non financières courantes	140 555	201 682
Produits constatés d'avance (travaux facturés d'avance)	2 276 472	1 578 400
Total	13 105 297	10 449 891

16.- Charges de personnel.

Les frais de personnel du groupe se ventilent comme suit.

(en euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Salaires et traitements	16 617 510	14 266 242
Charges sociales	7 118 030	6 059 917
Participation légale des salariés	350 515	526 539
Salaires des intérimaires	6 754 720	4 993 302
Total	30 840 775	25 846 000

L'effectif moyen du groupe se ventile comme suit par catégorie.

	2006	2005
Ouvriers	135	118
Etam	302	239
Cadres	79	71
Total	516	428

17.- Autres produits et charges opérationnels.

Ils se décomposent comme suit.

(en euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Produits de cession d'immobilisations corporelles	83 031	330 000
Produits exceptionnels divers	9 101	
Reprises provisions exceptionnelles	6 650	
VNC immobilisations corporelles	- 99 999	- 172 781
Charges exceptionnelles diverses	- 6 677	
Indemnités pour litiges sociaux	- 105 000	
Reprise provision indemnités retraite		378 722
Total	- 112 894	535 941



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

18.- Produits et charges financiers.

(en euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Revenus des équivalents de trésorerie	9 026	17 806
PV latentes sur instruments de trésorerie	189 088	346 200
Produits nets sur cession VMP	166 521	77 340
Différences positives de change	23 866	14 679
Total produits financiers	388 501	456 025
Intérêts des emprunts & dettes financières	150 941	127 509
MV latentes sur instruments de trésorerie	49 126	
Charges nets sur cession VMP	3 341	
Différences négatives de change	11 036	20 264
Total charges financières	214 444	147 773

19.- Charge d'impôt sur le résultat.

(en euros)	Impôt comptabilisé	Impôt théorique en l'absence d'intégration
IS à 33 1/3	1 503 360	1 542 988
Contribution sociale 3,3 %	24 211	0
Crédit d'impôt	- 12 533	- 12 533
Total I.S.	1 515 038	1 530 455
Retraitement consolidation impôt différé	59 834	59 834
Total I.S. Consolidé	1 574 872	1 590 289

Les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont constituées de 2 groupes intégrés fiscalement.

Il s'agit des sociétés suivantes :

- Le groupe Gérard Perrier Industrie :

- . SA Gérard Perrier Industrie (Tête de groupe),
- . SAS Soteb,
- . SAS Geral,
- . SARL Soteb National Elektro,
- . SARL Gebat.

- Le Groupe Ardatem :

- . SAS Ardatem (Tête de groupe),
- . SARL Ardatem,
- . SARL Delta.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, chaque société filiale intégrée contribue au paiement de l'impôt et le comptabilise comme si elle était imposée distinctement



20.- Résultat par action.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres) du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif : dans notre cas, les options sur actions.

Sont présentés ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action.

	31 décembre 2006		31 décembre 2005
Résultat net consolidé	2 909 048		3 452 264
Nombre d'actions à l'ouverture	1 938 000	(1)	969 000
Actions en auto-contrôle (1)	63 470	(1)	17 151
Stocks options			24 287
Augmentation de capital	48 574	(1)	
Nombre moyen d'actions (hors stocks options)	1 923 104		951 849
Nombre moyen d'actions (yc stocks options)	1 923 104		976 136
Résultat de base par action	1.51		3.63
Résultat dilué par action	1.51		3.53

(1) après prise en compte de la division du nominal par 2, le 30 juin 2006

21.- Dividende par action.

Gérard Perrier Industrie a toujours mené une politique active de distribution de dividendes en faveur de ses actionnaires, avec une augmentation significative du taux de distribution à compter de l'assemblée générale de juin 2005 (exercice 2004).

		Par action	Total
Dividende versé au titre de 2004 (AG 23/06/05)	(1)	1,00	1 938 000
Dividende versé au titre de 2005 (AG 08/06/06)	(1)	1.35	2 616 300
Dividende proposé pour approbation à l'AG du 21/06/07 (non reconnu comme passif au 31/12/06)		1.51	2 999 727

(1) après prise en compte de la division du nominal par 2, le 30 juin 2006



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

22.- Transactions avec les parties liées.

. La liste des principales filiales figure à la note 3.1

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation. Les transactions et soldes entre les sociétés du groupe sont détaillés ci-dessous.

(en euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Compte de résultat		
Produits de l'activité ordinaire (ventes, services)	6 659 966	4 916 207
Produits d'intérêts	44 928	70 821
Achats de produits, de services	435 345	208 261
Bilan		
Créances	2 638 672	884 243
Prêts	170 240	169 440
Dettes fournisseurs	2 606 144	1 089 754

. Avantages accordés aux dirigeants. Conformément à l'IAS 24.9° les principaux dirigeants retenus sont, outre les mandataires sociaux au nombre de deux (PDG, DGD), les huit cadres salariés qui dirigent une filiale ou une division du groupe, soit au total dix personnes.

	2006	2005
Rémunérations directes	1 965 246	1 796 690
Indemnité de fin de contrat	66 448	94 691
Avantages en actions	-	-
Total	2 031 694	1 891 381
Jetons de présence alloués aux administrateurs non dirigeants	8 000	10 000

Rémunérations directes :

elles s'élèvent à 1 965 246 euros dont 1 422 062 euros de rémunération de base et 543 184 euros de rémunération variable payée en 2007 et liée aux performances réalisées en 2006.

Indemnités de fin de contrat :

il s'agit des provisions pour indemnités de fin de carrière. Avantages en actions : il n'y a pas eu de titres Gérard Perrier Industrie attribués en 2006 ; en revanche, il y a eu 48 574 titres levés au titre de stocks options en juillet 2006.

23.- Engagements hors bilan.

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Engagements donnés :		
Nantissement, hypothèque	2 178 330	681 383
Cautions sur marchés	1 086 750	583 260
Cautions diverses au profit des filiales	881 155	1 050 982
Total	4 146 235	2 315 625

24.- Evénements postérieurs à la clôture du bilan.

Au jour du conseil d'administration, aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler





ÉTATS FINANCIERS SOCIÉTÉ MÈRE

BILAN au 31 décembre 2006

ACTIF	31/12/2006			31/12/2005
	BRUT	AMORT.PROV.	NET €	NET €
Immobilisations incorporelles				
Concessions Brevets et droits similaires	284 716	207 644	77 072	36 615
Fonds commercial	60 980		60 980	60 980
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Inst. Tech. Matériel Outillage				
Autres immobilisations corporelles	636 991	514 217	122 774	161 025
Immobilisations en cours				8 850
Immobilisations financières				
Participations	2 733 961	205 322	2 528 639	2 526 724
Créances rattachées				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 098		1 098	1 098
ACTIF IMMOBILISÉ	3 717 745	927 183	2 790 562	2 795 291
Clients et comptes rattachés	1 168 506		1 168 506	802 001
Autres créances	1 058 605		1 058 605	291 275
Valeurs mobilières de placement	3 935 664		3 935 664	3 949 523
<i>dont actions propres</i>	<i>1 536 179</i>		<i>1 536 179</i>	<i>694 976</i>
Disponibilité	98 342		98 342	69 684
Charges constatées d'avance	31 317		31 317	19 584
ACTIF CIRCULANT	6 292 433		6 292 433	5 132 078
TOTAL DE L'ACTIF	10 010 178	927 183	9 082 995	7 927 369



ÉTATS FINANCIERS SOCIÉTÉ MÈRE

BILAN au 31 décembre 2006

PASSIF	31/12/2006	31/12/2005
	€	€
Capital	1 986 574	1 938 000
Primes d'émission	877 667	415 000
Réserves		
- réserve légale	193 800	188 800
- autres réserves	928 566	928 566
Report à nouveau	693 260	1 229 964
Résultat de l'exercice	2 593 044	2 038 288
CAPITAUX PROPRES	7 272 912	6 738 618
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	80 772	80 772
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 003	30 841
Emprunts et dettes financières divers	252 116	201 349
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	624 192	307 281
Dettes fiscales et sociales	851 000	568 509
Autres dettes		
DETTES	1 729 311	1 107 979
TOTAL DU PASSIF	9 082 995	7 927 369



COMPTE DE RÉSULTAT

(Soldes intermédiaires de gestion)

	2006	%	2005	%
	NET €		NET €	
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 981 371	100,00	3 446 758	100,00
Autres charges externes	- 1 520 646	- 38.19	- 1 152 216	- 33.43
VALEUR AJOUTÉE	2 460 726	61.81	2 294 542	66.57
Subventions d'exploitation				
Impôts taxes et versements assimilés	- 76 326	- 1.92	- 62 040	- 1,80
Salaires et traitements	- 963 113	- 24.19	- 822 914	- 23.88
Charges sociales	- 368 640	- 9.26	- 296 542	- 8.60
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 052 647	26.44	1 113 046	32.29
+ Reprises amortissements et provisions	20 490	0.51	2 447	0.07
+ Autres produits de gestion courante	111	0,00	4	0.00
- Dotation aux amortissements et provisions	- 87 767	- 2.20	- 98 532	- 2.86
- Autres charges de gestion courante	- 15 793	- 0.40	- 15 593	- 0.45
RESULTAT D'EXPLOITATION	969 688	24.36	1 001 372	29.05
+ Produits financiers	2 018 908	50.71	1 552 648	45.05
+ Charges financières	- 7 417	- 0.19	- 7 398	- 0.21
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 981 179	74.88	2 546 622	73.88
+ Produits exceptionnels	13 500		0	
- Charges exceptionnelles	- 17 459		- 95 181	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 3 959		- 95 181	
Impôts sur les bénéfices	- 384 176	- 9.65	- 413 153	- 11.99
RESULTAT NET COMPTABLE	2 593 044	65.13	2 038 288	59.14



TABLEAU DE FINANCEMENT EN FLUX DE TRÉSORERIE

(en euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Résultat net	2 593 044	2 038 288
<i>1) Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Amortissements et provisions	87 767	179 305
Reprise sur amortissements et provisions	- 1 914	- 1 851
- Plus / + Moins-values de cession, nettes d'impôt	3 959	13 641
Marge brute d'autofinancement	2 682 856	2 229 383
Variation des créances + EENE et autres créances d'exploitation	- 1 145 558	94 831
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	651 032	- 52 570
Variation des dettes hors exploitation		- 57 788
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 494 526	- 15 527
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 188 330	2 213 856
<i>2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations	- 98 580	- 62 449
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	13 500	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 85 080	- 62 449
<i>3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</i>		
Dividendes versés	- 2 569 992	- 1 903 547
Augmentation de capital en numéraire	511 241	
Réduction de capital en numéraire		
Rachat des titres	- 841 212	
Souscription d'emprunts		
Remboursement d'emprunts	- 29 701	- 79 319
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 2 929 664	- 1 982 866
Variations de trésorerie	- 826 414	168 541
Trésorerie d'ouverture (1)	3 324 240	3 155 699
Trésorerie de clôture (1)	2 497 826	3 324 240
<i>(1) Non compris les titres détenus en auto-contrôle pour</i>	<i>1 536 179</i>	<i>694 967</i>



PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL

(en euros)		
<i>Origine</i>		
Report à nouveau antérieur	693 260	
Résultat de l'exercice	2 593 044	
<i>Affectations</i>		
Réserve légale		4 857
Dividende courant		2 999 727
Report à nouveau		281 720
Total	3 286 304	3 286 304

Les dividendes versés en 2007 font l'objet d'un abattement de 40% (identique à celui de 2006) pour les personnes physiques domiciliées en France.

Au titre des derniers exercices, le dividende alloué par action a été le suivant.

Exercice	Dividende net (euro)
2002 (1)	0,50
2003 (1)	0,50
2004 (1)	1,00
2005 (1)	1,35
2006 (1)	1,51 (p)

(p) proposé à la prochaine AG des actionnaires le 21 juin 2007

(1) après prise en compte de la division du nominal par 2 le 30 juin 2006



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le 31 décembre 2006

1.- Règles et méthodes comptables.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2006 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, notamment :

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, les règlements suivants ont été appliqués pour les informations significatives :

- la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983
- l'arrêté du 20 juin 1999 (règlement CRC 99-03)
- le règlement CRC 2002-10 concernant les amortissements et les dépréciations
- le règlement CRC 2004-6 visant les actifs.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

. Immobilisations décomposables – Non applicable, donc pas de retraitement à effectuer.

. Immobilisations non décomposables – Ces immobilisations, corporelles et incorporelles, sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Leur méthode et durée d'amortissement n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, la durée d'utilisation de ces actifs est identique à la durée d'usage. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation :

- Logiciels :3 ans
- Matériel et outillage industriel :5 ans
- Agencements et installations générales :10 ans
- Matériel de transport :4-5 ans
- Matériel de bureau informatique :3-5 ans
- Mobilier :8-10 ans

. Participations et créances rattachées.

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'actif net des filiales et leurs perspectives de résultat à court terme le justifient. Ainsi une provision pour dépréciation de 205 322 euros a été inscrite dans les comptes sociaux. Elle concerne les titres GEBAT dont la valeur brute ressort à 632 663 euros.

. Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

. Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession concernant des titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti. A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur de marché.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS Le 31 décembre 2006

2.- Notes relatives à certains postes.

2.1- Autres créances

Le montant net des autres actifs courants est le suivant

(en euros)	31 / 12 / 2006	31 / 12 / 2005
Fournisseurs débiteurs	0	0
Salariés	868	600
Provisions pour dépréciation	0	0
Etat - Impôt	419 916	104 581
Autres débiteurs	637 821	186 094
Total	1 058 605	291 275

2.2 - Valeurs mobilières de placement.

	Valeur historique au 31 / 12 / 06	Valeur d'inventaire au 31 / 12 / 06	Plus value latente au 31 / 12 / 06
Portefeuille des VMP	2 399 484	2 448 709	49 225

	Valeur historique	Nombre d'actions	Cours de l'action (€)	Valeur d'inventaire
Actions propres au 31/12/2005 ⁽¹⁾	694 967	34 302	25.25	866 126
Acquisition de l'exercice	841 212	29 168		
Actions propres au 31/12/2006	1 536 179	63 470	28.73	1 823 493

⁽¹⁾ après division du nominal par 2, le 30 juin 2006

2.3 - Capitaux propres.

2.3.1- Capital social

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale (€)
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	969 000	2,00
2 - Division du nominal par 2	969 000	
3 - Actions émises pendant l'exercice (1)	48 574	1.00
4 - Actions composant le capital social en fin d'exercice	1 986 574	1.00

(1) La société a encaissé le montant de l'augmentation de capital de 511 241 euros, soit 48 574 actions de 1 euros de nominal (48 574 euros) assortis d'une prime d'émission globale de 462 667 euros, lors de la levée, le 19 juillet 2006, des stocks options consécutive au plan de stock option mise en place en juin 2002. L'augmentation de capital a été entérinée lors du Conseil d'administration du 11 octobre 2006.

2.3.2 - Plan de stocks options.

Au 31 décembre 2006, il n'existe plus aucun plan d'options de souscriptions en cours de validité en faveur d'un dirigeant.

2.3.3 - Variation des capitaux propres.

Situation des capitaux propres d'ouverture	6 738 618
Mouvements durant l'exercice	
Dividendes versés	- 2 616 300
Bénéfice net comptable de l'exercice	2 593 044
Augmentation de capital	511 241
Report à nouveau (1)	46 307
Situation des capitaux propres de clôture	7 272 912

(1) Les dividendes de l'exercice 2005 versés en 2006 et relatives aux actions propres, ont été imputés en report à nouveau par décision de l'assemblée des actionnaires du 8 juin 2006.

2.4 - Chiffre d'affaires.

Il est constitué des redevances de gestion perçues des filiales.

2.5 - Produits et charges financiers

	31 / 12 / 2006	31 / 12 / 2005
<i>Produits financiers</i>	<i>2 018 906</i>	<i>1 552 646</i>
Dividendes des filiales	1 925 000	1 500 000
QP profit SCI	3 076	3 754
Revenus de créances de participations	9 393	7 736
Produits sur VMP	8 715	16 938
Produits de cession VMP	70 808	22 367
Reprise provisions titres de participation	1 914	1 851
<i>Charges financières</i>	<i>7 416</i>	<i>7 399</i>
Intérêts sur emprunts	348	2 575
Intérêts des découverts	7 068	4 824
Résultat financier	2 011 490	1 545 247



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS Le 31 décembre 2005

2.6 - Impôt sur les bénéfices.

La SA Gérard Perrier Industrie est la société de tête du groupe intégré fiscalement depuis le 1er janvier 1997. Conformément à la convention d'intégration fiscale, chaque société filiale intégrée contribue au paiement de l'impôt et le comptabilise comme si elle était imposée distinctement. La société de tête de groupe enregistre le solde d'impôt par rapport au résultat d'ensemble.

	Impôt comptabilisé	Impôt théorique (si absence intégration)
Impôt société à 33,33 %	359 965	399 699
Contributions sociales 3,3 %	24 211	-
Total	384 176	399 699

2.7 - Rémunération des organes de direction.

Sont présentées ci-dessous les rémunérations directes et indirectes des organes d'administration et de direction de la société à raison de leur fonction.

Les sommes mentionnées par catégorie comprennent notamment les rémunérations brutes, les avantages en nature, les engagements en matière de pension de retraite, les honoraires et indemnités assimilées ainsi que les jetons de présence.

Organes d'administration	14 000
Organes de direction	1 143 043

2.8 - Effectifs.

	Personnel salarié 31/12/2006	Personnel salarié 31/12/2005	Personnel salarié 31/12/2004
Cadres	6	6	6
Agents de maîtrise	0	0	0
Employés	1	0	0
Ouvriers	0	0	0
Total	7	6	6

2.9 - Autres informations.

2.91 - La société Gérard Perrier Industrie rappelle qu'elle pratique la méthode des secteurs distincts d'activité. A ce titre, elle distingue les 2 secteurs suivants :

- le secteur des prestations de services,
- le secteur financier.

2.92 - Droit individuel à formation (DIF) – Les droits acquis au titre du DIF s'élèvent à 360 heures au 31 décembre 2006, contre 240 heures au 31 décembre 2005. Aucun des droits acquis n'a donné lieu à demande de formation.

2.93 - Contrôle fiscal – La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002, 2003, 2004. L'ensemble des chefs de redressement a été contesté. Cependant, une provision de 80 772 euros est comptabilisée au 31 décembre 2006 pour couvrir la totalité du risque portant sur le redressement de taxe sur les salaires. En effet, la jurisprudence en la matière n'est pas totalement établie.

2.94 - Appartenance à un groupe.

La société Gérard Perrier Industrie détenue à 54,95% par la société S.F.G.P., est consolidée par cette dernière selon la méthode de l'intégration globale.

2.10 - Liste des filiales.

Sociétés	Capital	Réserves & Résultats	% de détention	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêt, avance	Chiffre d'affaire 2006	Dividendes versés	Résultat au 31/12/2006
SAS SOTEB	1 500 000	5 310 587	100.00	1 771 350	1 771 350	627 027	28 232 731	1 400 000	1 367 749
SAS GERAL	1 500 000	9 056 625	100.00	313 710	313 710		28 159 333	525 000	1 253 160
SARL GEBAT	300 000	127 340	100.00	632 663	427 341		310 500	0	1 914





RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2 de l'annexe

relatif à la prise en compte de la marge sur les chantiers en cours de l'unité G1 de la filiale GERAL et sur le paragraphe 14 relatif aux provisions.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le groupe, nous avons été conduits à examiner la correction apportée à la méthode de prise en compte de la marge sur les chantiers en cours de l'unité G1 de la filiale GERAL telle que décrite dans le paragraphe 2 de l'annexe et la présentation de l'incidence qui en a été faite. Nous nous sommes notamment assurés que la méthode retenue :

- Est conforme aux normes IFRS
- Est correctement appliquée dans les comptes de l'exercice
- Concourt à une meilleure information comptable.

Nous nous sommes également assurés de la réalisation par la société des tests de dépréciation sur ses actifs tel que décrits dans le paragraphe 6 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION DES INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Chambéry, le 23 mai 2007

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SR CONSEIL S.A.
représentée par

P. SIRODOT

AUDIT SUD-EST S.A.
représentée par

JP. PEDRENO



RAPPORT CÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société « GERARD PERRIER INDUSTRIE », tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations,

Fait à Valence, le 23 mai 2007

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SR CONSEIL S.A.

représentée par

P. SIRODOT

nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les annexes exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des principaux éléments comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons notamment vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes annexes relatives aux titres de participation et nous nous somme assurés de leur correcte application.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant les provisions pour dépréciation des titres et la provision pour risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2007

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2006 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1. ACTIVITE DU GROUPE / PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'activité consolidée réalisée par la société GERARD PERRIER INDUSTRIE et ses filiales s'est élevée pour l'exercice à 67 670 018 euros contre 57 263 338 euros l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant a atteint 4 422 757 euros contre 4 560 358 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net du Groupe ressort à 2 909 048 euros contre 3 452 264 euros pour l'exercice précédent.

Le Groupe emploie au 31 décembre 2006 : 516 personnes contre 428 au 31 décembre 2005 (hors personnel intérimaire).

Nous vous précisons que les sociétés SAS GROUPE ARDATEM, SARL ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM et la SARL DELTA EUROPEENNE D'INDUSTRIES – DELTA ont été consolidées à compter du 1er janvier 2006.

1.2 ACTIVITE DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

1.2.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, l'activité de la société a été la suivante :

Notre Société a poursuivi sa politique d'assistance et de conseil auprès de ses filiales avec fixation des objectifs à court, moyen et long terme ; elle a également géré la communication

économique et financière du Groupe ainsi que la croissance externe.

A cet égard, le 4 janvier 2006, notre filiale SOTEB a acquis la totalité du capital de la SAS GROUPE ARDATEM, Zone Industrielle d'en Cros 07700 BOURG SAINT ANDEOL, unique associée de la SARL ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM et la SARL DELTA EUROPEENNE D'INDUSTRIES – DELTA, dont leur siège social est également à BOURG SAINT ANDEOL et qui interviennent principalement dans le domaine du nucléaire.

1.2.2. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, l'activité des filiales et sociétés contrôlées a été la suivante: Nous vous informons que les chiffres d'affaires de nos filiales, pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, sont les suivants :

	CHIFFRES D'AFFAIRES	RESULTATS
SAS SOTEB	28 232 731	1 367 749
SAS GERAL	28 159 333	1 253 160
SARL GEBAT	310 500	1 915

Concernant la SAS SOTEB,

l'année 2006 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires est passé à 28 232 731 euros contre 28 944 923 euros l'an passé, soit - 2,46 %. Le résultat net a baissé de 3,69 % soit 1 367 749 euros contre 1 420 166 euros l'an passé.

Le fait marquant de l'exercice a été une baisse de la rentabilité ; à cela, deux explications :

- une pression sur les marges pendant l'exercice écoulé,
- quelques affaires importantes ont été mal réalisées et ont nécessité des provisions pour pertes à la clôture de l'exercice ; un changement à la tête de la Direction d'exploitation de la branche a été aussitôt décidé par la Direction Générale du groupe pour redresser cette situation.

Les effets bénéfiques de ce changement de Direction sont attendus dès 2007.

A ce jour, la Direction constate que le carnet de commandes engrangé début 2007 est doré-et-déjà de meilleure qualité.



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2007

Concernant la SAS GERAL,

l'année 2006 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires est passé à 28 159 333 euros contre 24 406 331 euros l'an passé, soit une augmentation de 15,38 %.

Le résultat net, a augmenté de 31,04 %, soit 1 253 160 euros contre 956 307 euros l'an passé.

Les faits marquants de l'exercice ont été :

- un net redressement de l'activité grâce aux efforts commerciaux entrepris dès 2005 pour conquérir de nouveaux clients et qui ont porté leurs fruits en 2006,
- un retour à un niveau de rentabilité élevé qui devrait se confirmer en 2007.

Concernant la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO

(détenue à 100% par SOTEB) :

Le chiffre d'affaires de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO, contrôlée indirectement, est de 6 204 944 euros (+ 9,56 %) et le résultat de 188 689 euros (-57,36%).

Les faits marquants de l'exercice ont été :

- une nouvelle progression de l'activité, grâce à la vague d'investissement du principal client CERN qui reste soutenue, une progression qui s'est fait toutefois dans des conditions de forte pression sur les prix,
- une rentabilité par conséquent en baisse.

Concernant la SCI ROTHONNE

(détenue à 99% par GERAL):

Le chiffre d'affaires de la SCI DE ROTHONNE, contrôlée indirectement est de 653 311 euros contre 649 453 euros l'an passé et le résultat de 307 597 euros contre 379 204 euros l'an passé.

Concernant la SAS GROUPE ARDATEM

(détenue à 100% par SOTEB) :

Le chiffre d'affaires de la SAS GROUPE ARDATEM, contrôlée indirectement est de 158 684 euros contre 500 910 euros l'an passé et le résultat de 6 euros contre une perte de 31 517 euros l'an passé. A compter du 1er avril 2006, elle a eu uniquement une activité d'holding pure.

Concernant la SARL ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM:

Le chiffre d'affaires de la SARL ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES-ARDATEM, contrôlée indirectement est de 5 771 614 euros

contre 4 300 022 euros l'an passé et le résultat de 73 570 euros contre 203 982 euros l'an passé.

Concernant la SARL DELTA EUROPEENNE D'INDUSTRIES – DELTA:

Le chiffre d'affaires de la SARL DELTA EUROPEENNE D'INDUSTRIES – DELTA, contrôlée indirectement est de 1 391 133 euros contre 1 602 342 euros l'an passé et le résultat de 37 657 euros contre 20 238 euros l'an passé.

Au niveau de l'ensemble du groupe ARDATEM, les faits marquants de l'exercice ont été :

- une parfaite intégration dans le groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE, suite à son acquisition début 2006,
- une progression de l'activité de 20% grâce à une forte activité commerciale auprès du principal client EDF.

2.PERSPECTIVES DU GROUPE POUR 2007 -ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR.

2.1. Pour 2007, le Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE prévoit une activité en progression de 5 % (à 71 M Euros) et un objectif de marge nette supérieur aux 4.3 % de 2006.

2.2. Les objectifs de la société et de ses filiales pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2007 sont les suivants (en KE):

	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTATS
SA GPI	4 250	2 300
SAS SOTEB	30 000	1 100
SAS GERAL	28 000	1 200
SARL GEBAT	310	0
SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO	6 000	200
SAS GROUPE ARDATEM	N/A	N/A
SARL ARDATEM	7 800	300
SARL DELTA	N/A	N/A

Il est envisagé par mesure de simplification et de rationalisation l'absorption par la société ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM de la société DELTA EUROPEENNE D'INDUSTRIES – DELTA, à effet rétroactif du 1er janvier 2007 et la dissolution par confusion de la SAS GROUPE ARDATEM par la SAS SOTEB.



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2007

3. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Depuis le 31 décembre 2006, date de la clôture de l'exercice, il est à noter que dans le cadre des opérations de restructuration du groupe ARDATEM, la SARL ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM a pris en location gérance le fonds de commerce de la SARL DELTA EUROPEENNE D'INDUSTRIES – DELTA, et ce à effet du 1er janvier 2007.

4. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé. Ces dépenses sont effectuées par les filiales industrielles du Groupe.

5. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions des articles R 225-104 et R 225-105 du Code de Commerce et pris en application de l'article L 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce nous vous donnons les informations suivantes étant précisé que notre société a uniquement une activité de holding animatrice de son groupe :

5.1 Informations sociales

Le Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE a au 31 décembre 2006 un effectif total de 516 personnes et il a été procédé à 32 embauches par contrat à durée indéterminée.

L'horaire hebdomadaire de travail est de 38 heures pour les salariés à temps plein ; nous avons peu d'absentéisme.

Les rémunérations sont conformes aux marchés locaux et ont une évolution supérieure au coût de la vie.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont respectées.

Notre société s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

5.2 Informations environnementales

Dans le cadre de notre activité nous avons fait le nécessaire pour respecter les dispositions légales en matière d'environnement tant pour notre société que pour ses filiales.

5.3. Prévention des risques technologiques

La Direction précise qu'elle ne voit pas de risques technologiques majeurs qui pourraient créer un élément d'incertitude quant à l'activité des sociétés du groupe.

6 FILIALES ET PARTICIPATIONS

6.1. - Sociétés contrôlées

Notre Société contrôle au 31 décembre 2006 les sociétés suivantes :

Directement :

La SAS SOTEB, 100%

La SAS GERAL, 100%

La SARL GEBAT, 100%

Indirectement :

La SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO filiale à 100% de la SAS SOTEB,

La SAS GROUPE ARDATEM filiale à 100 % de la SAS SOTEB

La SARL ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM et la SARL DELTA EUROPEENNE D'INDUSTRIES – DELTA, filiales à 100 % de la SAS GROUPE ARDATEM, qui est filiale à 100 % de la SAS SOTEB.

La SCI DE ROTHONNE étant filiale à 99% de la SAS GERAL et propriétaire des bâtiments occupés par la SAS GERAL.

6.2. - Prise de participation ou prise de contrôle

Achat de la totalité des actions de la SAS GROUPE ARDATEM à BOURG SAINT ANDEOL, par la SAS SOTEB, notre filiale à 100 %.

6.3. Cession de participations

Néant

7. OPERATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 8 juin 2006 et mis en œuvre par notre conseil d'administration du 8 juin 2006, nous avons acheté 29 168 actions.

Au 31 décembre 2006 nous possédons 63 470 actions de notre société 3,19 % du capital pour un montant de 1 536 179 euros.



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2007

Lesdites actions devant permettre à la Société, notamment par ordre de priorité décroissant :

- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec une prestation de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, notamment au titre de l'exercice d'option d'achat ou la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- optimiser la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;
- annuler éventuellement les actions acquises en vue d'optimiser son bénéfice par action sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2006.

8. INFORMATION SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2006

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote :

	CAPITAL SOCIAL	DROITS DE VOTE*
- SFGP	: 54,95 %	51,41 %
- Banque de Vizille	: 5,24 %	8,73 %

*Tenant compte des actions détenues en autocontrôle privées du droit de vote.

9. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2006, via le FCP Gérard Perrier Industrie : 0,73% du capital (0,68% des droits de vote).

10. EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ - AFFECTATION

10.1 - Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 981 371 euros contre 3 446 758 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,51%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 20 601 euros contre 2 451 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 740,51%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 520 646 euros contre 1 152 216 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 31,97 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 76 326 euros contre 62 040 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,02 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 963 113 euros contre 822 914 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,03 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 368 640 euros contre 296 542 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,31%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 7 contre 6 pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,67 %.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 87 767 euros contre 98 532 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,93 %.



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2007

Le montant des autres charges s'élève à 15 792 euros contre 15 593 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,27%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 032 284 euros contre 2 447 837 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,87%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 969 688 euros contre 1 001 373 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,16%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 2 011 491 euros (1 545 249 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 2 981 179 euros contre 2 546 622 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,06%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -3 959 euros contre -95 181 euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de 384 176 euros contre 413 153 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006 se solde par un bénéfice de 2 593 044,26 euros contre un bénéfice de 2 038 287,71 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,21%.

10.2 - Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière de la Société et de ses filiales.

La Direction assure que l'ensemble des divisions est bien placé sur ses marchés :

Au niveau de SOTEB (installations, maintenance) :

- L'implantation d'une agence à Grenoble a permis de compléter le maillage en Rhône-Alpes,

- La qualité des services proposés aux clients industriels devrait permettre le maintien de nos parts de marché,

- Le fort niveau d'investissements constaté chez nos grands donneurs d'ordre doit permettre une progression du chiffre d'affaires significative.

Au niveau de GERAL (fabrication d'équipements électriques) :

- L'activité équipements de série devrait confirmer son fort niveau d'activité de l'an dernier, vu le carnet de commandes de ce début d'année,

- L'activité équipements de process, devrait confirmer son retour aux bénéfices et réaliser une nouvelle progression du chiffre d'affaires grâce aux regroupements des activités d'ingénierie du groupe.

Au niveau du Groupe ARDATEM (installations, maintenance dans le secteur de l'énergie et notamment du nucléaire)

- L'activité progressera encore d'au moins 20% cette année, de nouveaux contrats de maintenance devant démarrer en 2007.

D'autre part, la situation financière du groupe est excellente, avec près de 5 650 000 d'euros de trésorerie nette, ce qui nous permet de financer le développement de toutes nos activités.

Les sociétés du groupe réalisent leur activité sur quasiment tous les secteurs de l'industrie, ce qui répartit notre risque et nos clients étant principalement de grands groupes industriels, le risque financier est très limité.

Enfin, nos activités sont peu sensibles à l'évolution du coût des matières premières.

10.3 - Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 593 044,26 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 593 044,26 euros
Report à nouveau créateur	693 260,16 euros
Au compte « RESERVE LEGALE » Qui se trouve ainsi remplie,	4 857,40 euros
A titre de dividende la somme de	2 999 726,74 euros
En report à nouveau la somme de	281 720,28 euros

Il est précisé que le dividende revenant à chacune des 1 986 574 actions est ainsi fixé à 1,51 euros, ce dividende, éligible à l'abattement fiscal de 40 % prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts, sera mis en paiement à compter du 30 juin 2007.



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2007

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L. 225-210 alinéa 4 du Code de Commerce serait affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4 273 185,04 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2003 :

944 000 euros, soit 1 euro par action assortie d'un avoir fiscal de 0,50 euro pour les actionnaires y ayant droit, soit pour ces derniers un dividende à déclarer de 1,50 euro par action

Exercice clos le 31 décembre 2004 :

1 938 000 euros, soit 2 euros par titre, dividendes éligibles ou non à l'abattement visé à l'article 158 du Code Général des Impôts

Exercice clos le 31 décembre 2005 :

2 616 300 euros, soit 2,70 euros par titre, dividendes éligibles ou non à l'abattement visé à l'article 181 du Code Général des Impôts modifié par les articles 76-I-1e, 2e et 4e et XV-1 de la Loi de Finances pour 2006.

10.4 - Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 39 981 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 13 326 euros.

10.5 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

10.6 - Comptes consolidés

Au 31 décembre 2006, le périmètre de consolidation du groupe de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, comprenait les sociétés suivantes :

Liste des sociétés consolidées :

- SAS SOTEB	:100%
- SAS GERAL	:100%
- SARL SOTEB NAT.ELEK.	:100%
- SARL GEBAT	:100%
- SCI ROTHONNE	:100%
- SAS GROUPE ARDATEM	:100%
- SARL ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM	:100%
- SARL DELTA EUROPEENNE D'INDUSTRIES DELTA	:100%

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L 233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés.

11 - CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

12 - ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

12.1 - Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2006 .

Monsieur **GERARD PERRIER**

Administrateur et Président Directeur Général du Conseil d'administration de la S.A. GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Gérant de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO,

Gérant de la SARL GEBAT

Gérant de la SCI DE ROTHONNE

Président de la SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER

Gérant de la SARL ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM

et de la SARL DELTA EUROPEENNE D'INDUSTRIES – DELTA

Monsieur **Victor JANODY**

Administrateur de la S.A. GERARD PERRIER INDUSTRIE



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2007

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI
Administrateur et Directeur Général délégué
de la S.A. GERARD PERRIER INDUSTRIE
Gérant de la SARL G.C. Participations
Directeur Général de la
SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER,

La société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE
(SIGEFI)

Administrateur des sociétés suivantes :

- SIGEFI VENTURES GESTION,
- SUD PARTNERS
- SIGERA
- RHONE ALPES PME GESTINO
- FRANCHE COMTE PME GESTION
- FINANCIERE AMADEUS
- KERIA
- CROISSANCE NERGECO
- EUROTAB,
- BOTANIC
- FINANCIERE RICHEL
- GROUPE KELLER (ex FINANCIERE KI)
- SES IBERIA PE
- ALTAMO
- EUROGERM
- LACROIX EMBALLAGE
- MEDIA PARTICIPATIONS PARIS
- MORIA
- RAVE SA
- FINANCIERE SOGEXI
- C4L
- DECORALIS
- EXTREME AGENCY
- FINANCIERE BCF
- FKB
- GENEDIS INVESTISSEMENT
- HOLDING SAINT AMAND
- LMBI (HOLDING BLANC D'IVOIRE)
- MASTRAD FINANCE
- MFC PROU-INVESTISSEMENTS,
- SOFIMAGEST
- STEIN ENERGIE INVESTISSEMENT

Monsieur RAMBAUD Bertrand,
représentant permanent de la société SIGEFI SIPAREX
INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI)

- représentant permanent de la Société SIGEFI dans les sociétés ALTAMO, EUROGERM, FINANCIERE SOGEXI CROISSANCE, LACROIX EMBALLAGES, MEDIA PARTICIPATIONS PARIS, SA MORIA, RAVE, SIGEFI VENTURE GESTION, SIGERA,

- représentant permanent de la société SIPAREX CROISSANCE dans la société PIGE

- Administrateur de la société DS PARTICIPATIONS,

- Président des sociétés INVESFROID
et SOLICE MANAGEMENT,

- Représentant permanent de la société SIGERA dans la société RAPME GESTION,

- Représentant permanent de la société SIGEFI PARTNERS dans la société SIGERA.

12.2. Rémunération des mandataires sociaux

En application de l'article L 225-102 -1 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous indiquons également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chaque mandataire social de la société a reçu au titre de l'exercice écoulé de la part de votre société et des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce :

Monsieur Gérard PERRIER, au titre de rémunérations, avantages en nature et jetons de présence : 365 877 euros pour la partie fixe de sa rémunération et 236 850 euros pour la partie variable calculée sur le résultat, 33 574 euros pour les avantages en nature, 4 000 euros pour les jetons de présence, étant précisé que la partie variable accordée par le Conseil d'Administration résulte de critères objectifs relatifs au résultat de l'entreprise.

Monsieur Victor JANODY, au titre de jetons de présence : 4000 euros,

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI, au titre d'avantages en nature 7 276 euros, au titre de stocks options 95 812 euros, au titre de jetons de présence : 2 000 euros.

La société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI), au titre de jetons de présence : 2 000 euros.

Nous vous précisons qu'il n'y a pas d'engagement de retraite voté par le Conseil d'Administration au profit des mandataires sociaux.



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2007

12. 3 Mandat des administrateurs et des Commissaires aux comptes

- Renouvellement du mandat d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.

Le mandat d'administrateur de Messieurs Gérard PERRIER et Victor JANODY arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons :

- de renouveler le mandat de Monsieur Gérard PERRIER
- et de nommer :

Monsieur François PERRIER demeurant 21 Rue du Puits des Dames 89000 AUXERRE, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Victor JANODY, dont le mandat n'est pas renouvelé,

Monsieur Jean-Michel ARMAND demeurant 288 Avenue de Savoie 01300 VIRIGNIN en qualité d'administrateur, pour une période de TROIS (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant

Les mandats de la Société SR CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Christian JOLY, Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, et Monsieur Christian JOLY ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant, nous vous proposons :

- de renouveler le mandat de la société SR CONSEIL, représentée par Monsieur Pierre SIRODOT, Commissaire aux Comptes titulaire,
 - et de nommer Monsieur Jean-Pierre VUILLERMET, domicilié 82 Rue de la Petite Eau 73290 LA MOTTE SERVOLEX en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,
- pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

12.4 – Opérations réalisées par les dirigeants ou les hauts responsables et leurs proches

En 2006, Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI a levé 48 574 actions, dans le cadre du plan de souscription d'actions du 7 juin 2002 qui se trouve terminé.

La SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER a acquis 120 689 actions de votre société.

13. FACTEURS DE RISQUE

La Direction précise que la société n'a pas de facteurs spécifiques de risques liés à la nature de ses activités, tant sur le plan juridique que dans les domaines industriel, environnemental, ou encore sur le plan financier (risque de taux et devise).

14. CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIC D'ACQUISITION (ART L 225-100-3 Nouveau du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi 2006-387 du 31 mars 2006 codifié Art. L 225-100-3 Nouveau du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

- Le capital de votre Société est composé de 1 986 574 actions ordinaires.
- Les droits de vote double sont acquis à partir de deux ans de détention, à condition de détenir les actions au nominatif.
- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action ou de clauses conventionnelles restrictives portées à la connaissance de la Société en application de l'article L 233-11 du Code de commerce.
- La SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER possède 1 091 609 actions et autant de droits de vote.
- Les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et toutes modifications des statuts de la Société sont prises en assemblée générale extraordinaire.
- Le Conseil d'administration n'a pas de pouvoir octroyé susceptible d'influencer une offre publique d'achat, à l'exception des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital et de rachat d'action.
- Il n'y a pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat.
- Il n'y a pas d'accord conclu par la Société qui serait modifié ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la Société.

15. ÉVOLUTION BOURSIÈRE

Au cours de l'année 2006, l'évolution du cours de notre titre a été favorable puisque celui-ci a enregistré une augmentation de 13,78% (28,73 € contre 25,25 €).



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2007

16. AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROCÉDER AU RACHAT D'ACTIONS EN BOURSE

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, nous vous proposons d'autoriser la société de procéder à l'achat de ses propres actions :

En vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec une prestation de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;

- l'attribution des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, notamment au titre de l'exercice d'option d'achat ou la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;

- l'attribution gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,

- l'optimisation de la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;

- l'annulation éventuellement des actions acquises en vue d'optimiser son bénéfice par action sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale en sa partie extraordinaire du 21 juin 2007.

Selon les modalités suivantes :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social actuel, soit 1 986 574 actions,

- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 50 euros,

- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 20 euros.

L'achat des actions ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés par tout moyen sur le marché boursier ou de gré à gré.

Il vous est proposé de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, à l'effet d'augmenter le capital par incorporation

de réserves ou de tous autres actifs, d'amortir le capital ou tout autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, annulées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

Il vous est proposé de donner cette autorisation à votre Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée ; elle annulera et remplacera celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2006.

En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

17. RAPPORT SPÉCIAL COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous rappelons que, suivant délibération prise en Assemblée Générale Mixte en date du 23 juin 2005, l'Assemblée des actionnaires de notre société a délégué à votre Conseil d'Administration, pour une durée de vingt six mois, tous pouvoirs à l'effet de décider, une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission, en France et à l'Etranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou valeurs mobilières à souscrire en numéraire, par compensation de créances ou autres, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2007

Il est précisé que cette même Assemblée a autorisé votre Conseil d'Administration à :

- Décider que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à quinze millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

- Décider que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

- Décider que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières telle que définie ci-dessus, le conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

- Décider que, le conseil d'administration pourra, en cas de demande excédentaire, augmenter le nombre de titres à émettre dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu par l'émission initiale.

- Décider que le montant total des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra être supérieur à dix (10) millions d'euros.

- Décider que les valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation pourront faire l'objet de toutes garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de la masse titulaires de ces titres.

Cela rappelé, nous vous informons que les délégations dont s'agit n'ont pas été suivies d'effet au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

18. RAPPORT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Nous vous rappelons que nous avons annexé au présent rapport, le rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L225-68 alinéa 7 du code de commerce)

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration



RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2006	2005	2004	2003	2002
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 986 574	1 938 000	1 888 000	1 942 992	1 942 992
Nombre d'actions émises (1)	1 986 574	969 000	944 000	971 496	971 496
Nombre maximal d'actions par exercice de droit de souscription	0	24 287	24 287	98 574	98 574
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 981 371	3 446 758	3 185 687	3 245 182	3 180 548
Bénéfices avant impôts	3 063 072	2 548 122	2 119 698	1 965 013	1 990 526
amortissements et provisions					
Impôts sur les bénéfices	384 176	413 153	360 682	269 437	185 656
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	2 593 044	2 038 288	1 697 102	1 605 943	1 651 101
Montant des bénéfices distribués (2)	2 999 727	2 616 300	1 938 000	971 496	971 496
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,35	2,20	1,86	1,75	1,86
Bénéfices après impôts,	1,31	2,10	1,80	1,65	1,70
Dividende versé à chaque action	1,51	2,70	2,00	1,00	1,00
Personnel					
Nombre de salariés	7	6	6	7	8
Montant de la masse salariale	963 113	822 914	830 250	874 003	1 001 026
Cotisations sociales et avantages sociaux	368 640	296 542	304 905	298 556	332 058

(1) Division du nominal par 2.

48 574 actions nouvelles sont créées en juillet 2006, suite à la levée des stocks options

Le capital est donc porté à 1 986 574 actions qui donnent lieu au versement du dividende proposé à l'Assemblée Générale du 21/06/2007.

(2) Montant qui sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2007.



RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;

- des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;

- de l'étendue des pouvoirs du président-directeur général.

1/ Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1.1 Composition du conseil

Votre conseil d'administration est composé de 4 membres. La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

Monsieur **GERARD PERRIER**

Autres fonctions exercées :

Gérant de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO, de la SARL GEBAT et de la SCI DE ROTHONNE, de la SARL ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM, de la SARL DELTA EUROPEENNE D'INDUSTRIES – DELTA

Président de la SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER

Monsieur **Victor JANODY**

Autres fonctions exercées : Néant

Monsieur **Grégoire CACCIAPUOTI**

Autres fonctions exercées :

Directeur Général délégué de la S.A. GERARD PERRIER INDUSTRIE

Gérant de la SARL G.C. Participations

Directeur Général de la SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER,

La société **SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI)** dont Monsieur **Bertrand RAMBAUD** est le représentant permanent.

Autres fonctions exercées :

Administrateur des sociétés suivantes :

- SIGEFI VENTURES GESTION,
- SUD PARTNERS

- SIGERA
- RHONE ALPES PME GESTINO
- FRANCHE COMTE PME GESTION
- FINANCIERE AMADEUS
- KERIA
- CROISSANCE NERGECO
- EUROTAB,
- BOTANIC
- FINANCIERE RICHEL
- GROUPE KELLER (ex FINANCIERE KI)
- SES IBERIA PE
- ALTAMO
- EUROGERM
- LACROIX EMBALLAGE
- MEDIA PARTICIPATIONS PARIS
- MORIA
- RAVE SA
- FINANCIERE SOGEXI
- C4L
- DECORALIS
- EXTREME AGENCY
- FINANCIERE BCF
- FKB
- GENEDIS INVESTISSEMENT
- HOLDING SAINT AMAND
- LMBI (HOLDING BLANC D'IVOIRE)
- MASTRAD FINANCE
- MFC PROU-INVESTISSEMENTS,
- SOFIMAGEST
- STEIN ENERGIE INVESTISSEMENT

Monsieur **Bertrand RAMBAUD** est également :

Autres fonctions exercées :

- représentant permanent de la Société SIGEFI dans les sociétés ALTAMO, EUROGERM, FINANCIERE SOGEXI CROISSANCE, LACROIX EMBALLAGES, MEDIA PARTICIPATIONS PARIS, SA MORIA, RAVE, SIGEFI VENTURE GESTION, SIGERA,
- représentant permanent de la société SIPAREX CROISSANCE dans la société PIGE
- Administrateur de la société DS PARTICIPATIONS,
- Président des sociétés INVESFROID et SOLICE MANAGEMENT,
- Représentant permanent de la société SIGERA dans la société RAPME GESTION,
- Représentant permanent de la société SIGEFI PARTNERS dans la société SIGERA.



RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

1.2 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni trois fois notamment pour l'examen des comptes annuels, l'examen des comptes intermédiaires et diverses autorisations et la mise en œuvre du programme de rachat de titres.

1.3 Convocation des administrateurs

Les administrateurs sont convoqués dans des délais raisonnables. Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

1.4 Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs ont été mis à leur disposition avant la réunion.

1.5 Tenue des réunions

Les réunions du conseil d'administration se déroulent à GENAS, dans nos bureaux administratifs devenus notre siège social. Les administrateurs sont en majorité assidus et les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions auxquelles ils ont été convoqués.

1.6 Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, les principaux sujets traités ou évoqués par le Conseil d'Administration sont :

- la vie du Groupe,
- les résultats commerciaux et financiers, annuels et semestriels,
- la validation des comptes annuels et semestriels,
- le prévisionnel d'exploitation,
- l'évolution des sites,
- la gestion des ressources humaines,
- le programme de rachat d'actions,
- la croissance externe.

1.7 Procès verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs.

1.8 Rémunération du Président Directeur Général

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la rémunération du Président Directeur Général a compris une part fixe et une part variable assise sur le résultat

2/ Procédures de contrôle interne

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

2.1.1 Les acteurs

- Les acteurs internes

Chaque société du Groupe dispose de son propre service comptable qui est supervisé par le DAF du Groupe, expert comptable diplômé, assisté lui-même au sein du service par 2 experts comptables diplômés. Le DAF a la responsabilité de l'exactitude des comptes vis à vis du Directeur Général Délégué de la Holding.

- Les acteurs externes : les commissaires aux comptes

Le commissariat aux comptes est assuré actuellement par 2 cabinets. Ils proposent en juin un plan d'intervention pour l'arrêté des comptes ainsi que des audits spécifiques. Ils interviennent en août, septembre pour la consolidation semestrielle, en novembre, décembre, janvier, février pour l'arrêté des comptes annuels et tout au long de l'année pour des audits spécifiques portant notamment sur les procédures de contrôle interne.

2.1.2 L'outil informatique

Les sociétés du Groupe disposent d'un outil informatique uniformisé. Il s'agit de l'ERP SAP.

Celui-ci est totalement opérationnel depuis le 1er janvier 2003. Il a nécessité 24 mois de déploiement. Il traite la comptabilité, les achats, la gestion de production et la paie.

La maintenance de premier niveau de l'ensemble du système est assurée en interne par 2 personnes du service informatique, qui ont participé à l'élaboration de toutes les procédures en interface avec la société prestataire de services SAP.

La maintenance de second niveau est confiée à la société de prestations de services ayant assuré la mise en œuvre du système.



RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

2.2 Mise en œuvre du contrôle interne

2.2.1 Les procédures d'achat et de vente

- Les achats

Les sociétés travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle à posteriori des comptes.

- Les ventes

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, de la Direction au chargé de clientèle, des procédures rigoureuses sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des prospects qui doivent obtenir une couverture SFAC suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des retards de règlement (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité de la direction financière des filiales et des chargés de clientèle concernés.

2.2.2 La procédure de la gestion des stocks et des en-cours

L'évaluation des stocks et des travaux en cours est un risque significatif au sein des activités du groupe.

Aussi, des procédures de contrôle strictes sont en place. Chaque filiale a un auditeur interne qui rend compte directement à la Direction du Groupe. Chaque mois, il audite de manière exhaustive toutes les affaires en cours, avec les chargés de clientèle concernés et leur responsable hiérarchique, responsable du centre de profit.

Toute anomalie est immédiatement remontée auprès de la Direction du Groupe pour analyse et traitement.

2.2.3 Les risques liés aux activités industrielle

- Document unique

Conformément à la loi et pour l'ensemble de nos activités, un document unique récapitulant les risques de l'Entreprise est élaboré et fait l'objet d'un suivi permanent permettant de définir et mettre en œuvre les actions correctives prioritaires.

- Respect de la réglementation relative aux risques industriels et environnementaux

Ce respect repose sur l'engagement affiché de la Direction qui considère que sa plus grande richesse est l'HOMME. De ce fait la Sécurité, l'Hygiène, l'Environnement et la Qualité sont l'objet de préoccupations permanentes de l'Entreprise.

Le budget attribué aux actions de formation pour ces aspects est conséquent, et un soin particulier est apporté dans le choix des modules et des organismes chargés de les mettre en œuvre auprès de nos équipes.

Le maintien des compétences des Hommes est la base de notre maîtrise des risques. Mais nous nous devons d'accompagner cette démarche par la mise en place d'organisation structurées fonctionnant dans une démarche d'Amélioration Continue, que nous avons choisi de faire valider par des certifications.

Ainsi nous bénéficions de :

. La certification ISO 9001 version 2000, pour l'ensemble des activités (prestations de services et fabrication), avec une extension en Février 2007 sur notre filiale ARDATEM.

. La certification MASE (Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises) pour notre agence SOTEB située à Genas. Cette certification sera étendue à l'ensemble de SOTEB sous 12 mois.

. La certification CEFRI (Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants), concernant la société ARDATEM valide jusqu'en décembre 2007.

. La qualification UTO (Unité Technique Opérationnelle – EDF), concernant la société ARDATEM, récemment reconduite jusqu'en juin 2009.

. La qualification QUALIFELEC couvrant l'ensemble de SOTEB sur la compétence « Electrotechnique ».

Sous l'autorité de notre Direction Qualité Sécurité Hygiène Environnement, plusieurs Responsables QSHE assurent l'animation du système, le respect de nos procédures et par conséquent le maintien de l'ensemble de ces Certifications et Qualifications.

Nous nous inscrivons dans une démarche très active en matière de protection de l'Environnement. GERAL a d'ailleurs mis en place l'ensemble des exigences relatives à la Directive RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques).

Au stade actuel, nos clients ont été informés, un travail effectué auprès de nos fournisseurs, les formations aux nouveaux procédés dispensées, les équipements de process adaptés, et nos produits qualifiés par un organisme extérieur.

En parallèle, la mise en œuvre du référentiel ISO 14001 (Système de Management Environnemental) est également



RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

en phase de déploiement sur GERAL, cette action devant se concrétiser par une certification au cours du premier semestre 2008.

- Risques pays

Les sociétés ne s'approvisionnent pas dans des pays à risque pour ses achats.

- Risques liés aux variations des cours de monnaies étrangères
Les sociétés achètent et vendent presque exclusivement en Euros ; elles ne supportent donc pas de risque de change.

2.2.4 Les autres dispositifs de contrôle interne

- Les assurances

Les risques liés à la conception / fabrication de produits, à la réalisation d'installations sont couverts par les assurances RC et gérés par le service juridique.

Il en est de même pour les risques liés au capital des entreprises (actifs immobilisés).

Chaque année, le service juridique actualise les capitaux assurés au cours d'un audit mené en collaboration avec un assureur conseil.

- Les systèmes informatiques

Les systèmes d'information sont le cœur de toutes les bases de données de l'Entreprise.

Des procédures de sauvegarde existent dans chaque établissement afin de minimiser les risques de pertes de données.

Des procédures de sauvegarde systématique et périodique permettent la restauration des données au moindre coût, en cas d'accident.

Par ailleurs, l'ensemble du système fonctionnant en réseau, des logiciels de protection sont constamment mis à jour par le service informatique afin d'éviter les agressions extérieures (virus...).

2.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration des comptes semestriels et annuels est effectuée par le DAF du Groupe et ses adjoints, en liaison avec le service comptable de chaque filiale. Ces comptes sont, après validation du Directeur Général Délégué présentés sous forme consolidée au Directeur Général pour approbation.

Le processus de consolidation des comptes effectué semestriellement, est vérifié par les commissaires aux comptes.

Les comptes ainsi vérifiés sont alors arrêtés par le Conseil d'Administration.

3/ Pouvoirs du directeur général

Je vous précise qu'aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du président également directeur général.

Fait à GENAS

Le 28 mars 2007

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Gérard PERRIER





RAPPORT DES COMMISSAIRES AU COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en oeuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Fait à Valence, le 23 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

SR CONSEIL S.A.
représentée par
P. SIRODOT

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUDIT SUD-EST S.A.
représentée par
JP. PEDRENO



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

(Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L 225-135 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 1 %, réservée aux salariés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce et l'article L 443-5 du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 6 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit

préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Fait à Valence, le 23 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

SR CONSEIL S.A.
représentée par
P. SIRODOT

AUDIT SUD-EST S.A.
représentée par
J.P. PEDRENO



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS, PROPOSÉE A L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la S.A. « GERARD PERRIER INDUSTRIE », et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, alinéa 4, du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209, alinéa 4, du code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale dans la sixième résolution et serait donnée pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Fait à Valence, le 23 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT SUD-EST S.A.
représentée par
JP. PEDRENO

Dans la neuvième résolution qui vous est soumise, votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 24 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

SR CONSEIL S.A.
représentée par
P. SIRODOT



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉ AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec les sociétés « ARDATEM », « DELTA »

Objet :

Contrat d'assistance administrative, comptable, financière, informatique et commerciale avec les filiales « ARDATEM » et « DELTA ».

Modalités :

Rémunération de 6 % du chiffre d'affaires HT

Début de la convention : 01 / 04 / 2006

Durée : indéterminée

Personnes intéressées :

Gérard PERRIER, Président de GERARD PERRIER INDUSTRIE et Gérant d'ARDATEM et DELTA.

Autorisation

Conseil d'Administration du 11 / 10 / 2006

Incidence en 2006 :

Pour l'exercice 2006, la redevance au titre de ce contrat a été la suivante :

Redevance facturée à « ARDATEM » 266.293 €uros
Redevance facturée à « DELTA » 53.046 €uros

TOTAL **319.339 €uros**

II - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. - Avec la « SCI ROTHONNE »

Caution donnée au Crédit Lyonnais et à la Banque Régionale de l'Ain, en garantie des prêts consentis à la SCI « ROTHONNE ».

En €uros	Date de souscription	Capital emprunté	Capital restant du au 31.12.06
Crédit Lyonnais (10 ans)	05 / 99	254.082	76.554
Banque Régionale de l'Ain (9 ans)	05 / 96	304.898	79.743
Total		558.980	156.297

2. - Avec les sociétés « GERAL », « SOTEB » et « SOTEB NATIONAL ELEKTRO »

Objet :

Poursuite du contrat d'assistance financière, administrative, comptable et de politique générale avec les filiales « SOTEB », « GERAL » et « SOTEB NATIONAL ELEKTRO ».

Ce contrat a été étendu aux sociétés « ARDATEM » et « DELTA » entrées dans le groupe en 2006 (cf § convention conclue au cours de l'exercice).



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

Pour l'exercice 2006, la redevance au titre de ce contrat a été fixée à 6 % du chiffre d'affaires hors taxes de chacune des filiales.

Redevance facturée à « GERAL » 1.609.041 €uros
Redevance facturée à « SOTEB » 1.689.605 €uros
Redevance facturée à
« SOTEB NATIONAL ELEKTRO » 363.386 €uros

TOTAL 3.662.032 €uros

3. - Avec la société « GEBAT »

Objet :

Le contrat de maintenance entre la société « GEBAT » et votre société pour des prestations d'entretien, de dépannage et de maintenance s'est poursuivi en 2006. Il a donné lieu à une facturation trimestrielle de 9.000 €uros, soit une redevance annuelle de 36.000 €uros hors taxes.

4. - Avec l'ensemble des filiales

- Intégration fiscale :

Objet :

Option pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 1997. Votre société est tête du Groupe constitué par les sociétés « SOTEB », « GERAL », « GEBAT » et « SOTEB NATIONAL ELEKTRO ». Ces filiales, conformément à la convention d'intégration fiscale doivent verser à la société mère, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur propre résultat. A ce titre, votre société a enregistré les contributions des filiales pour un montant de 1.125.759 €uros se répartissant comme suit :

Contribution à l'impôt société versée
par « GERAL » 724.019 €uros

Contribution à l'impôt société versée
par « SOTEB » 308.390 €uros

Contribution à l'impôt société versée
par « SOTEB NAT. ELEKTRO » 89.331 €uros

Contribution à l'impôt société versée
par « GEBAT » 4.019 €uros

- convention de trésorerie :

Objet :

Convention de trésorerie entre votre société et ses filiales prévoyant une rémunération des mouvements au taux maximum fiscalement déductible, soit 4,48 % pour l'exercice 2006.

Les soldes comptables des avances ou dettes envers les filiales étaient les suivants, au 31 décembre 2006 :

	Solde au 31 / 12 / 06	Intérêts
Avance à SOTEB	618.000 €uros	9.027 €uros
Avance à la SCI « ROTHONNE »	3.076 €uros	366 €uros

5. - Avec la société « GC PARTICIPATIONS »

- Convention d'assistance stratégique :

Poursuite de la convention d'assistance stratégique conclue avec la société « GC PARTICIPATIONS » moyennant une redevance pour l'exercice 2006 d'un montant hors taxes de 508.110 €uros.

Fait à Valence, le 23 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

SR CONSEIL S.A.

représentée par

P. SIRODOT

AUDIT SUD-EST S.A.

représentée par

J.P. PEDRENO



ÉTAT DES CINQ PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

Exercice clos le 31 décembre 2006

En application de l'article L.225-115 du Code de Commerce, nous vous informons que le montant total des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'est élevé à :

994.705 €uros

(Neuf cent quatre vingt quatorze mille sept cent cinq €uros)

Le Président Directeur Général

Monsieur Gérard PERRIER



ÉTAT DES CINQ PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

Exercice clos le 31 décembre 2006

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 994.705 €uros, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Fait à Valence, le 23 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

SR CONSEIL S.A.
représentée par
P. SIRODOT

AUDIT SUD-EST S.A.
représentée par
JP. PEDRENO



TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

I - RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE :

PREMIÈRE RÉSOLUTION *(Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2006, ainsi que les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 39 981 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 13 326 euros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION *(Affectation du résultat, fixation du montant du dividende)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion, et après avoir constaté que le bénéfice distribuable est de 3 286 304,42 euros, provenant :

Bénéfice de l'exercice	2 593 044,26 euros
Report à nouveau créditeur	693 260,16 euros

Décide d'affecter ledit bénéfice distribuable de la manière suivante :

Au compte « RESERVE LEGALE » Qui se trouve ainsi remplie,	4 857,40 euros
--	----------------

A titre de dividende la somme de	2 999 726,74 euros
----------------------------------	--------------------

En report à nouveau la somme de	281 720,28 euros
---------------------------------	------------------

Le dividende revenant à chacune des 1 986 574 actions est ainsi fixé à 1,51 euros, ce dividende, éligible à l'abattement fiscal de 40 % prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts, sera mis en paiement à compter du 30 juin 2007.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L. 225-210 alinéa 4 du Code de Commerce serait affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2003 :

944 000 euros, soit 1 euro par action assortie d'un avoir fiscal de 0,50 euro pour les actionnaires y ayant droit, soit pour ces derniers un dividende à déclarer de 1,50 euro par action

Exercice clos le 31 décembre 2004 :

1 938 000 euros, soit 2 euros par titre dividendes éligibles ou non à l'abattement visé à l'article 158 du Code Général des Impôts

Exercice clos le 31 décembre 2005 :

2 616 300 euros, soit 2,70 euros par titre dividendes éligibles ou non à l'abattement visé à l'article 181 du Code Général des Impôts modifié par les articles 76-I-1e, 2e et 4e et XV-1 de la Loi de Finances pour 2006.

TROISIÈME RÉSOLUTION *(Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce)*

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du Code de Commerce, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport ainsi que la poursuite des conventions préalablement autorisées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION *(Procédure de contrôle interne)*

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions du quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société (article L.225-68 alinéa 7 du Code de Commerce), ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux comptes faisant état de leurs observations sur le rapport établi par le Président du



TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, prend acte des informations mentionnées dans ces rapports.

CINQUIÈME RÉSOLUTION (*Rapport sur le rachat par la Société de ses propres actions*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration visé à l'article L.225-209 du Code de Commerce, prend acte des informations contenues dans ce rapport.

SIXIÈME RÉSOLUTION (*Autorisation à donner au Conseil d'administration, de procéder au rachat d'actions en bourse*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à faire racheter par la Société ses propres actions, sans pouvoir excéder, à aucun moment et conformément à la loi, 10% du nombre d'actions total composant le capital social ajusté de toute modification survenue sur celui-ci pendant la période d'autorisation, pour permettre à la Société, notamment et par ordre de priorité décroissant :

- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec une prestation de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;

- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, notamment au titre de l'exercice d'option d'achat ou la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;

- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,

- optimiser la gestion financière et patrimoniale de la Société

en pouvant disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;

- annuler éventuellement les actions acquises en vue d'optimiser son bénéfice par action sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale en sa partie extraordinaire du 21 juin 2007.

L'Assemblée Générale fixe les limites suivantes à son autorisation :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social actuel, soit 1 986 574 actions,

- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 50 euros,

- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 20 euros.

L'achat des actions ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés par tout moyen sur le marché boursier ou de gré à gré.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de tout autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, annulées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et la prochaine Assemblée Générale annuelle sera informée de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et est donnée pour une durée de 18 mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2006.

En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration lequel pourra déléguer à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.



TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEPTIÈME RÉSOLUTION (*Renouvellement du mandat de deux administrateurs*)

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs Gérard PERRIER et Victor JANODY viennent à expiration ce jour, décide :

- de renouveler le mandat de Monsieur Gérard PERRIER
- et de nommer :

Monsieur François PERRIER, demeurant 21 Rue du Puits des Dames 89000 AUXERRE, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Victor JANODY, dont le mandat n'est pas renouvelé,

Monsieur Jean-Michel ARMAND demeurant 288 Avenue de Savoie 01300 VIRIGNIN, en qualité d'administrateur, pour une période de TROIS (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

HUITIÈME RÉSOLUTION (*Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un commissaire aux comptes suppléant*)

Les mandats de la Société SR CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Christian JOLY, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, et Monsieur Christian JOLY ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat de la société SR CONSEIL, représentée par Monsieur Pierre SIRODOT, Commissaire aux Comptes titulaire,
- et de nommer Monsieur Jean-Pierre VUILLERMET, domicilié 82 Rue de la Petite Eau 73290 LA MOTTE SERVOLEX, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

II - RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

NEUVIÈME RÉSOLUTION (*Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

- donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois dans la limite de 10 % du capital, soit 1 986 574 actions, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- fixe à 24 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 21 juin 2009, la durée de validité de la présente autorisation,

- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes formalités légales requises.

DIXIÈME RÉSOLUTION (*Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes*).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 L. 228-92 du Code de commerce:

1°) Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par :

- émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières à souscrire en numéraire, par compensation de créances ou autres, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société

- et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.



TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

2°) Décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à quinze millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

3°) Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

4°) Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières telle que définie ci-dessus, le conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5°) Décide que, le Conseil d'administration pourra, en cas de demande excédentaire, augmenter le nombre de titres à émettre dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu par l'émission initiale.

6°) Décide que le montant total des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra être supérieur à dix (10) millions d'euros.

7°) Décide que les valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation pourront faire l'objet de toutes garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de la masse titulaires de ces titres.

8°) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

ONZIÈME RÉSOLUTION (*Augmentation de capital relative à l'actionnariat salarié en application des dispositions de l'article L. 225-129 VII du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, délibérant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129 VII du Code de Commerce, décide de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer partout où besoin sera tous dépôt et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres qu'il appartiendra tant pour les décisions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les demandes d'inscription par les actionnaires de projets de résolutions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège social dans le délai de vingt-cinq jours à compter de la publication du présent avis.

Les questions écrites auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante : **gcacciapuoti@gerard-perrier.com**, au plus tard le quatrième jour ouvré avant l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à cette assemblée ou choisir l'une des trois formules ci-après :

- donner procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire
- voter par correspondance

Seuls seront admis à assister à l'assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- Par l'inscription de leurs actions nominatives en compte nominatif pur ou administré trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée ;
- Par la remise, pour les propriétaires d'actions au porteur, dans le même délai, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.



TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée recevront, sur leur demande, une carte d'admission. Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à la société CACEIS, 14 rue Rouget de Lisle - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, au plus tard six jours avant la date de la réunion. Les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis, devront parvenir à la même adresse ou au siège social trois jours au moins avant la date de la réunion.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

